



**HAL**  
open science

# La politique Culture et Lien social du Conseil général de l'Isère, une politique culturelle territoriale ?

Muriel Ginon

► **To cite this version:**

Muriel Ginon. La politique Culture et Lien social du Conseil général de l'Isère, une politique culturelle territoriale ?. Science politique. 2008. dumas-00825580

**HAL Id: dumas-00825580**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00825580v1>**

Submitted on 24 May 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

---

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES  
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9  
[www.iep-grenoble.fr](http://www.iep-grenoble.fr)

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE  
Institut d'études politiques de Grenoble



Mémoire professionnel

*La politique culture et lien social du Conseil  
général de l'Isère, une politique culturelle  
territoriale ?*

Tutorat : Marie Tortosa (IEP)  
Christiane Audemard Rizzo (CG38)

**GINON Muriel**

*Master 2 Politiques Publiques et Changement Social,*

*Spécialité Direction de projets culturels*

*Année universitaire 2007-2008*





UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE  
Institut d'études politiques de Grenoble



Mémoire professionnel

*La politique culture et lien social du Conseil  
général de l'Isère, une politique culturelle  
territoriale ?*

Tutorat : Marie Tortosa (IEP)  
Christiane Audemard Rizzo (CG38)

**GINON Muriel**

*Master 2 Politiques Publiques et Changement Social,*

*Spécialité Direction de projets culturels*

*Année universitaire 2007-2008*



## Remerciements

Merci à Christiane pour ses formations personnalisées sur les politiques culturelles et sur l'administration publique et ses réponses pertinentes à mes interrogations

Merci à Michèle pour son attention presque maternelle et pour nos longues discussions en matière de politique et de culture

Merci à Aurore de m'avoir supportée six mois entre inventaire et bouchons de champagne

Merci à Antoine Choplin et à Mathieu Warrin qui ont largement accompagné ma réflexion

Merci à Marie pour sa présence discrète et ses conseils avisés

## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>I. La politique culturelle du département de l'Isère.....</b>	<b>7</b>
<b>A. Le territoire du département de l'Isère.....</b>	<b>7</b>
1. Une géographie contrastée et des activités économiques variées .....	7
2. Un département urbain .....	9
3. Le lent processus d'autonomisation des départements.....	10
<b>B. La politique culturelle de l'Isère.....</b>	<b>12</b>
1. Les compétences culturelles des départements.....	12
2. La politique culturelle de l'Isère .....	16
<b>C. La déconcentration du département : alternative à la suppression des départements ? .....</b>	<b>21</b>
1. La réforme du territoire.....	21
2. Et la culture résiste.....	24
<b>II. Le Service des Pratiques Artistiques/Culture et Lien Social .....</b>	<b>27</b>
<b>A. Un petit service pour de grosses missions .....</b>	<b>27</b>
1. De l'association au service départemental .....	27
2. Missions et acteurs : .....	29
<b>B. D'une mission à l'autre : une mission de stage contrariée.....</b>	<b>32</b>
1. La mission proposée .....	32
2. Une mission contrariée : contexte et raisons.....	33
3. D'autres directions de travail.....	35
<b>C. La politique Culture et lien social : une priorité de la mandature.....</b>	<b>37</b>
1. La mission originelle et son application .....	37
2. L'éternel retour du concept de démocratisation culturelle ?.....	43
3. Culture et lien social, une politique culturelle de territoire.....	48
<b>III. La politique culture et lien social mise en espace.....</b>	<b>50</b>
<b>A. Délimitation des termes.....</b>	<b>50</b>
1. Désarticulation de la politique culture et lien social.....	50
2. Territoire d'exclusion, territoire d'appartenance .....	53

<b>B. La politique culture et lien social confrontée aux territoires .....</b>	<b>55</b>
1. Territoire rural en voie d'urbanisation (Scènes Obliques et le Granjou).....	55
2. Territoire urbain (Théâtre 145 et Espace 600).....	59
3. De villages en quartiers.....	62
 <b>C. En guise de conclusion : culture, lien social et territoire .....</b>	<b>67</b>
 <b>Annexes.....</b>	<b>72</b>
 <b>Bibliographie.....</b>	<b>81</b>



« Et vous Muriel, vous en pensez quoi ? »<sup>1</sup>

## Introduction

La politique Culture et Lien Social se présente comme un engagement atypique du Conseil général de l'Isère. Cette jeune politique culturelle est prise en charge par le Service des pratiques artistiques/culture et lien social, dirigé par Christiane Audemard Rizzo. Elle vise à faire de la culture un levier pour retisser du lien social. Bénéficiant de l'appui du Vice-Président à la culture, M. Claude Bertrand, et du Directeur de la Culture et du Patrimoine, M. Jean Guibal, cette politique fait désormais partie des priorités du nouveau projet de mandature. Pourtant, la problématique « culture et lien social » est difficile à saisir. On comprend dans l'ensemble la formule selon laquelle la culture serait un des moyens pertinents pour recréer du « vivre ensemble ». Cependant, ses ingrédients et ses applications sont moins évidentes à identifier : des publics dits « empêchés » au tout public, la politique culture et lien social est à géométrie variable. Oscillant entre démocratisation culturelle et démocratie culturelle, on a parfois du mal à délimiter le champ et les ambitions de cette politique. Encore peu ou mal connu, un travail important de mise en réseau à la fois des professionnels de la culture mais également des acteurs sociaux est nécessaire pour justement tenter de délimiter avec eux la problématique culture et lien social.

C'est ainsi que j'ai répondu à la proposition de stage de Christiane Audemard Rizzo afin de structurer et de mettre en place un réseau des compagnies artistiques professionnelles impliquées dans la politique culture et lien social. Ce stage au Conseil général de l'Isère me permettait de poursuivre la réflexion amorcée lors de mon stage de première année de Master, réalisé au sein de l'association grenobloise Solexine<sup>2</sup> (soutenue notamment par le Service des pratiques artistiques/culture et lien social du Conseil général de l'Isère). Il me semblait intéressant d'aborder la thématique culture et lien social d'un autre point de vue, celui du financeur et de l'administration publique. Ma mission de stage ayant avorté pour différentes raisons,

---

<sup>1</sup> Leitmotiv de M. Emmanuel Henras, Directeur Adjoint de la Culture et du Patrimoine, à chaque réunion où j'ai eu l'honneur d'assister.

<sup>2</sup> Association d'éducation populaire qui a pour objectif de lutter contre l'exclusion par la pratique d'activités artistiques

j'ai toutefois pu rencontrer les acteurs accompagnés et suivis par le Service culture et lien social. J'ai étudié et suivi les dossiers de demande de subvention et surtout j'ai pu découvrir les rouages administratifs d'une collectivité territoriale. Le contexte un peu particulier de mon stage (élections cantonales, publication d'un manifeste culture et lien social...), sur lequel je reviendrai, m'a permis de soulever plusieurs questions qu'il sera difficile de traiter toutes ici mais qui me semblent fondamentales concernant la politique culture et lien social. A savoir, quel est l'échelon territorial le plus pertinent pour prendre en charge la politique culture et lien social ? Quelle place ont les professionnels de la culture dans cette politique ? Comment mieux délimiter la politique culture et lien social et quelle évaluation peut-on en faire ? Peut-on définir la politique culture et lien social comme une politique de démocratisation culturelle ?

Après avoir décrit de façon générale la politique culturelle du département de l'Isère, je me focaliserai davantage sur la politique culture et lien social avant de la confronter enfin au terrain. Comment la politique culturelle s'adapte-t-elle au territoire ? Quelque soit l'espace donné quelles sont les constantes des actions soutenues par cette politique ?

## I. La politique culturelle du département de l'Isère

L'Isère est réputé pour être un des départements les plus dynamiques au niveau culturel s'appuyant sur la grande variété des richesses territoriales et sur une bonne connaissance du terrain. Le Conseil général de l'Isère ne se limite pas à ses seules compétences obligatoires, essayant de mener une politique toujours plus en phase avec son territoire.

### A. Le territoire du département de l'Isère

#### 1. *Une géographie contrastée et des activités économiques variées*

Lors du stage, j'ai participé à toutes les réunions et rencontres du Service Culture et lien social avec des professionnels du social ou de la culture. J'ai ainsi pu sillonner un peu les 4650 km de routes départementales et me rendre compte de la diversité du territoire isérois. D'une superficie de 7431 km, le département de l'Isère ne se limite pas à l'agglomération grenobloise même si cette dernière polarise une grande partie de la population iséroise (avec 416000 habitants en 2005) et des activités (notamment culturelles). Du nom du fleuve qui le traverse, le département de l'Isère se divise en 3 arrondissements : Grenoble (préfecture), la Tour du Pin et Vienne (sous-préfectures). Il compte 58 cantons et 533 communes.

Géographiquement, l'Isère est situé dans la région Rhône-Alpes. Il recouvre le territoire compris respectivement, du nord au sud, entre le plateau de Crémieu et le col de la Croix Haute et, de l'Est à l'Ouest, entre la vallée du Rhône et les majestueux sommets de l'Oisans. Il est possible de découper ce territoire en deux parties. Le Nord-Ouest préalpin, ouvert sur le couloir rhodanien, est principalement dédié à l'activité agricole (surtout aux cultures céréalières) et à l'élevage (notamment de bovins). Le Sud-Est, pays alpin constitué à la fois de formations calcaires (le Vercors et la Chartreuse) et massifs cristallins (Belledonne et l'Oisans) est voué naturellement à l'hydroélectricité (berceau de la houille blanche) et au tourisme de montagne (plus particulièrement les sports d'hiver). Dans ces vallées, une industrie diffuse côtoie un artisanat et un commerce traditionnels. Ces zones montagneuses demeurent des terrains vierges en matière de politique culturelle malgré les efforts déployés.

Economiquement, les grandes entreprises iséroises sont présentes dans des domaines très variés et dans presque tous les secteurs d'activités. Si les activités agricoles ne sont pas négligeables (8808 exploitations agricoles dont les activités principales sont les cultures céréalières et l'élevage de bovins sur plus de 250 000 hectares<sup>3</sup>), l'industrie demeure le premier vecteur d'emplois dans le département avec plus de 28% des effectifs salariés du secteur privé.

Deuxième pôle de recherche publique après Paris-Ile de France, l'Isère attire étudiants et chercheurs, français et étrangers. Le secteur de la recherche représente 17000 emplois répartis en grande majorité dans les filières électronique et informatique (dont la création de MINATEC, nouveau pôle d'innovation en micro et nanotechnologies), du biomédical et des biotechnologies. Parallèlement, subsistent les industries plus anciennes que sont la mécanique et le travail des métaux avec plus de 31000 emplois, la chimie-pharmacie (8000 emplois), l'agroalimentaire (4000) et l'industrie papetière (4500). Toutefois, ces industries traditionnelles, qui ont pu se développer par le passé grâce à la houille blanche, ont vu leurs effectifs se réduire face à la concurrence des pays en voie de développement qui arrivent à produire avec des faibles coûts de production.

Enfin, il ne faut pas oublier le secteur tertiaire comprenant les activités des services et du commerce et où l'on retrouve notamment le poids du secteur de l'informatique. Les activités commerciales emploient environ 54000 personnes. Un peu moins de 18000 salariés travaillent dans le secteur du transport, de la logistique et de la télécommunication. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui comprend 14000 personnes est largement porté par les stations de ski et l'afflux hivernal de touristes. Le secteur du service aux entreprises est important avec plus de 48000 emplois. D'ailleurs l'un des axes de la politique économique du Conseil général de l'Isère vise à développer l'animation et la promotion économique des entreprises locales, à l'instar de l'Agence d'Etude et de Promotion de l'Isère (AEPI). Enfin, l'augmentation de la précarité économique et sociale et des situations d'exclusion a engendré le développement du secteur privé sanitaire et social avec la multiplication des structures d'accueil et d'hébergement et des services d'aide à domicile (environ 22400 personnes).

---

<sup>3</sup> Recensement agricole de 2000.

## 2. Un département urbain

Avec ses 1 162 000 habitants, l'Isère se classe parmi les départements les plus peuplés de France. Même si la croissance démographique iséroise (0,8 % par an) ralentit, elle reste supérieure à la moyenne régionale (0,6 % par an). Cette croissance démographique est principalement alimentée par le solde naturel depuis le début des années 1980.

La population est majoritairement urbaine avec un taux d'urbanisation de 76% de la population iséroise. En effet, au centre du département, Grenoble et ses 156203 habitants reste loin devant la ville la plus peuplée du département. A la périphérie de l'agglomération, la densification des espaces périurbains se poursuit, dans les vallées de l'Isère et du Drac. Le même accroissement de population se constate au Nord de l'Isère, dans les cantons se trouvant à proximité de Lyon. Même si nous y reviendrons un peu plus tard, il est ici nécessaire de soulever le problème de l'extension des agglomérations grenobloises et lyonnaises. Les villages et petites villes situées ainsi en zone périurbaine, se transforment petit à petit en « cités-dortoirs » avec des populations très différentes (populations locales souvent âgées et jeunes familles urbaines). Autrefois communes rurales, elles doivent désormais se reconstruire une identité et concilier les exigences très citadines des nouveaux venus avec celles plus traditionnelles des locaux. Cette configuration géographique apparaît comme un terreau favorable pour mettre en place des projets culture et lien social.

En dernier lieu, il faut noter la présence de nombreuses communautés étrangères en Isère, issues des vagues d'immigration successives. Je me contenterai de citer les communautés les plus représentatives. Les Italiens arrivent en Isère au lendemain de la seconde guerre mondiale, venus en France pour chercher du travail. Ils seront suivis dans les années 70 par la population maghrébine, constituant ainsi une deuxième vague d'immigration économique, pendant la période faste des Trente Glorieuses. Ces populations maghrébines se retrouvent aujourd'hui dans les quartiers dits maghrébins de Grenoble comme le quartier St Bruno ou le quartier Très Cloître. Enfin, L'Isère abrite la deuxième communauté anglo-saxonne de France (après Paris). Il s'agit souvent de cadres travaillant pour des entreprises internationales comme Hewlett Packard, Caterpillar ou ST Microelectronics. Originaires d'Angleterre ou des Etats-Unis, ils sont attirés par la qualité de vie et en

particulier par les activités qu'offre la montagne avoisinante. Ils sont principalement installés en vallée du Grésivaudan. Cependant, une partie de cette population n'est que de passage dans la région, de l'ordre de deux ou trois ans. Immigration que l'on pourrait qualifier de moderne, circulation de « cerveaux ».

### *3. Le lent processus d'autonomisation des départements*

Afin de mieux comprendre le rôle que jouent les collectivités territoriales aujourd'hui, il est nécessaire de revenir sur l'éternelle opposition française entre les jacobins partisans d'une république centralisée et les girondins qui défendaient le pouvoir des provinces. Sous la monarchie absolue, la France était centralisée autour de la personne du Roi qui détenait tous les pouvoirs de décision. Sa légitimité était d'ordre divin. A partir de la Révolution s'amorce le mouvement de déconcentration de l'Etat. Le pouvoir de décision reste centralisé, mais l'Etat envoie sur le terrain ses représentants qui sont chargés de vérifier la bonne application des directives de l'Etat sur les territoires. C'est notamment pendant longtemps le rôle des préfets. L'Etat demeure la tête pensante et les collectivités locales sont de simples organes, exécutant ce qui leur est dicté par l'Etat. C'est par ce mouvement de déconcentration que sont créés les 83 départements français. Il faut noter que la création des départements se fait en parallèle avec celle des communes, ces deux collectivités étant ainsi étroitement liées dès leur début. C'est ainsi que le département de l'Isère a vu le jour, lors de la Révolution française, le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789, à partir d'une partie de l'ancienne province du Dauphiné. Grenoble, ville centrale du département, en devient son chef lieu selon le critère suivant : tous les points du département doivent être accessibles depuis le chef-lieu en moins d'une journée de cheval. Il est nécessaire de préciser le rôle mineur du Conseil général qui demeure sous la tutelle du Préfet de département jusqu'en 1972, date de suppression des préfetures de département. En effet, lors de la mise en place du Conseil général et de la Préfecture de département sous le Consulat en 1800, il est établi que le préfet nommé par le pouvoir central, détient seul le pouvoir exécutif. Le Conseil général composé de notables locaux n'est alors qu'une assemblée délibérante. A partir de 1848, les conseillers généraux sont élus au suffrage universel. La III<sup>e</sup> République laisse entrevoir une lueur de décentralisation mais celle-ci demeure toute relative. En 1871, est créée la commission

départementale de décentralisation. Ses élus exercent un pouvoir délibératif renforcé, contrôlent les décisions du Préfet, le conseillent et répartissent les fonds départementaux. Toutefois, le Préfet demeure l'organe exécutif du Département.

La décentralisation, c'est à dire le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et la reconnaissance de leur autonomie de décision s'est faite principalement en deux temps : par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales. La loi du 2 mars 1982 va établir que les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseillers élus. C'est par cette loi que l'exécutif est effectivement transféré aux départements. Cette fonction était jusqu'à présent assurée par les préfets qui, avec l'aide des administrations de l'Etat, contrôlaient l'exécution des décisions du conseil général. Le département devient ainsi une collectivité totalement distincte de l'Etat. Il revient en effet au président du conseil général de présider l'assemblée, de préparer et d'exécuter les budgets et les délibérations du Conseil général et enfin de diriger l'administration départementale. La loi du 13 août 2004, dite loi Raffarin, marque la deuxième phase de la décentralisation de l'Etat et s'inscrit dans la continuité de la loi du 2 mars 1982. Cette loi a surtout pour but de clarifier la répartition des compétences entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales. Suite à ces deux actes de décentralisation, le département s'est vu attribuer les grands domaines de compétences que sont la solidarité (l'aide sociale avec notamment la prise en charge du RMI), les routes (anciennement nationales et aujourd'hui départementales), le développement économique, l'aménagement de l'espace et du cadre de vie, les transports publics (hors agglomération), l'enseignement (la gestion des collèges) et la culture. Le département est d'ailleurs la seule collectivité territoriale à avoir bénéficié de transferts de compétences en matière culturelle par l'intermédiaire de ces grandes lois de décentralisation.

## B. La politique culturelle de l'Isère

### 1. *Les compétences culturelles des départements*

La culture est la grande absente des lois de décentralisation. En effet, l'Etat ne transfère pas de compétences en matière culturelle, à quelques exceptions près, mais autorise les collectivités qui le souhaitent à s'en saisir. Certaines collectivités, en premier lieu desquelles les communes, n'ont pas attendu l'autorisation de l'Etat pour financer sur fonds propres des services culturels (bibliothèques et musées ou des établissements d'enseignement artistique du spectacle).

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que cette absence de délimitation des compétences culturelles a conduit à une « dissémination des compétences culturelles entre les différentes collectivités territoriales »<sup>4</sup>. Ces dernières sont les principaux financeurs de la culture, loin devant le ministère de la culture (déconcentré en 92, avec l'instauration des Directions Régionales des Affaires Culturelles). Pourtant si les initiatives et les responsabilités culturelles sont aujourd'hui fortement décentralisées, l'Etat demeure l'instance de contrôle et de recours, y compris juridique (à l'exemple des diplômes d'enseignement artistique). Ce monopole de droit de l'Etat est d'ailleurs une des particularités de l'Etat français en Europe.

Toutefois, les seuls véritables transferts réalisés dans le secteur culturel se sont faits en faveur du département. En effet, les lois du premier acte de la décentralisation (lois de 82, 83 et 86) ont transféré de l'Etat aux départements la gestion des bibliothèques de prêt et des archives.

La loi du 13 août 2004 complète la loi précédente avec des dispositions décentralisatrices en ce qui concerne le patrimoine avec notamment le transfert possible aux collectivités de la propriété d'immeubles classés ou inscrits et du immobilier qu'ils renferment. Néanmoins, concernant le patrimoine culturel, l'Etat garde la prérogative de nommer et de classer les monuments méritant d'être protégés, y compris le patrimoine inscrit comprenant les éléments patrimoniaux qui sont pourtant davantage d'intérêt local.

---

<sup>4</sup> SAEZ (G.), « Pouvoirs publics et politique culturelle : l'action des collectivités territoriales en matière culturelle » in **Cahier Français** n°312, Paris, janvier-février 2003.



La loi Raffarin tente aussi de clarifier les niveaux d'intervention relatifs aux enseignements artistiques. Le département est chargé d'établir des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques relatifs à la musique, à la danse, à l'art dramatique de niveau non professionnel. De façon concrète, le département doit définir l'organisation des enseignements artistiques relatifs à la musique, à la danse et à l'art dramatique et établir leurs modalités de financement. L'Etat transfère au département les concours financiers qu'il attribue aujourd'hui généralement aux communes, pour le fonctionnement des écoles nationales de musique, de danse et d'art dramatique. Les départements sont ensuite censés les verser aux communes. Il s'agit donc d'organiser et de coordonner les enseignements artistiques sur le territoire départemental en accord avec les communes.

Le transfert des enseignements artistiques au département est révélateur des problèmes liés aux lois de décentralisation qui se sont souvent faites dans l'urgence et sans consultation préalable des collectivités territoriales. De plus, se pose la question des transferts de crédits souvent insuffisants, tardifs, non-adaptés à la réalité et parfois même inexistantes. Il est ici intéressant de soulever le fait que l'Etat transfère des compétences qu'il ne gérait pas vraiment auparavant, à l'exception des quelques équipements d'enseignement artistique nationaux (qui se comptent sur les doigts de la main). En effet, les équipements plus modestes d'enseignement artistique étaient pris en charge essentiellement par les communes et parfois par les départements. Là-encore, l'Etat conserve sa prérogative pédagogique afin de fixer les programmes et les diplômes. En fait, on se rend compte que l'Etat par ce transfert de compétences souhaite développer l'implication financière des régions et des départements dans l'enseignement artistique. Mais si l'Etat contraint le département à créer une forme, un cadre, il ne peut l'obliger à y mettre des moyens. Cela s'est vérifié avec la mise en place du schéma départemental des enseignements artistiques. Un an après la loi de décentralisation de 2004, seulement 15 départements dont l'Isère avaient appliqué ce schéma départemental. Un an après au moment du transfert des crédits, le nombre des bons élèves s'élevait à 40 départements. Les maires et les conseillers généraux n'y mettaient pas forcément de la mauvaise volonté mais certains partaient de trop loin pour réussir, à partir de presque rien, à créer un schéma départemental des enseignements artistiques en un

peu moins de 4 ans. La réticence des élus locaux reste par conséquent grande par rapport aux lois de décentralisation.

Les départements ne se limitent pas aux compétences culturelles obligatoires déterminées par les deux lois de décentralisation. La culture étant un bon moyen de mise en valeur et de publicité du territoire, certains départements notamment l'Isère mènent une véritable politique d'action culturelle. Ils soutiennent la diffusion artistique, mettent en place des politiques patrimoniales, investissent dans de nouveaux équipements culturels, participent à l'animation culturelle en milieu rural, favorisent les pratiques amateurs... Toutefois les budgets n'étant pas extensibles et les restrictions budgétaires étant d'actualité, on peut se demander si les compétences culturelles facultatives ne vont pas dans le futur se réduire à la faveur des compétences obligatoires du département, notamment de l'action sociale.

Il faut ici rappeler que la gouvernance des collectivités territoriales repose sur trois sources de revenus (qui constituent leur budget) :

- leur fiscalité propre qui se divise en une fiscalité directe (impôts locaux) et d'une fiscalité indirecte (taxes foncières)
- des dotations faites au département par l'Etat
- des transferts de crédits réalisés suite au transfert de compétences

Cette dernière source de revenus est loin de combler toutes les dépenses engendrées par les transferts de compétences. Ces crédits correspondent à une dotation fixe qui repose sur un savant calcul élaboré à l'instant T. Au final cet argent versé par l'Etat est bien inférieur à la réalité des coûts de gestion du service transféré. En bref, l'Etat ne donne pas vraiment aux collectivités les moyens pour gérer correctement les compétences transmises.

Néanmoins l'un des atouts des lois de décentralisation est qu'elles ont permis de mettre en place une véritable coopération entre les divers niveaux de l'administration publique culturelle. Différentes procédures de contractualisation entre l'Etat, la région, le département et aujourd'hui également l'Europe (comme les conventions de développement culturel, les plans d'actions concertés, les financements croisés) ont abouti à ce que Guy Saez nomme une « gouvernance

culturelle territorialisée »<sup>5</sup> ou « gouvernance multiniveaux ». Cela signifie la mise en commun de financements et d'objectifs à atteindre entre l'Etat et les collectivités territoriales, mais également des collectivités territoriales entre elles, à l'image des Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

Néanmoins, cette solidarité inter territoriale reste pour l'instant encore limitée. Si une véritable coopération existe entre les différents niveaux d'administration publique, on remarque que cela ne se vérifie pas entre les collectivités de même niveau, notamment entre les communes. De nombreux élus rechignent à transférer leurs compétences culturelles à l'intercommunalité, surtout parce que la culture est devenue avec la décentralisation un instrument incontournable de leur légitimité et de leur puissance. Je pense cependant qu'étant donné le morcellement communal en France et l'investissement culturel important des communes, le transfert des compétences culturelles permettrait de mutualiser les équipements et de réduire les coûts culturels croissants. D'autant plus que les communes ont été l'échelon malchanceux des lois de décentralisation puisqu'elles n'ont bénéficié d'aucun transfert de crédits malgré leur investissement important en matière culturelle.

Afin de conclure sur les lois de décentralisation, il me semble qu'une redéfinition des compétences culturelles serait nécessaire. Au-delà de la gouvernance culturelle territorialisée, il est incontournable de réfléchir à une meilleure répartition des compétences culturelles : quel niveau est le plus pertinent pour gérer telle compétence et pourquoi (en fonction des autres compétences, de sa position sur le territoire, de ses interlocuteurs...) ? Peut-être faut-il attendre une troisième vague de décentralisation puisque « dans le domaine culturel, la deuxième étape de la décentralisation, pour être indispensable sur le fond, ne va sans laisser beaucoup de questions en suspens aujourd'hui, tant en ce qui concerne son financement qu'en ce qui concerne les partenariats régions-départements »<sup>6</sup>. Pour en revenir à l'exemple de l'enseignement artistique, les régions refusent de payer des sommes astronomiques pour gérer les enseignements artistiques pré-professionnels qui leur ont été gentiment confiés par l'Acte II de la décentralisation.

---

<sup>5</sup> SAEZ (G.), « Pouvoirs publics et politique culturelle : l'action des collectivités territoriales en matière culturelle » in *Cahier Français* n°312, Paris, janvier-février 2003.

<sup>6</sup> DESCHAMPS (F.), « La décentralisation culturelle-phase 2 : les départements plus dubitatifs que conquis », in *l'Observatoire* n°27

Ces dernières, après pression, ont obtenu une modification de la loi : il n'est plus question de gestion mais de participation. Les communes craignent de devoir payer le reste... une fois de plus.

Mais certains transferts de compétences se font sans houle, à l'instar de l'Isère qui au-delà de ses compétences obligatoires n'hésitent pas à mener une politique culturelle riche et innovante.

## 2. *La politique culturelle de l'Isère*

Premier département français en matière d'investissement culturel, l'Isère dispose d'un maillage solide d'équipements culturels avec 60 festivals, 30 salles de théâtre et centres culturels, 85 établissements d'enseignement artistique, 80 musées, plusieurs sites archéologiques et châteaux ouverts aux publics. Le budget primitif dédié à la culture en 2007 est de 24,4 millions € sur un budget total de 1 245,9 millions €<sup>7</sup>. Légèrement en hausse en 2008, le budget primitif de la culture s'élève à 24,6 millions € pour un budget total de 1271,4 millions € soit 2% du budget global. Le département de l'Isère est donc assez représentatif des dépenses culturelles des départements qui financent en moyenne la culture à hauteur de 3%<sup>8</sup> de leur budget global. Les compétences culturelles du département de l'Isère sont gérées par la Direction de la Culture et du Patrimoine.

En 2006, le budget de la Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP) du Conseil général de l'Isère est de 23,3 millions €<sup>9</sup> (hors personnel, entretien des bâtiments, investissement des communes et budget annexe). La ligne budgétaire la plus importante en matière de culture est celle liée à la création et à la diffusion qui correspond à 36% du budget, juste devant le patrimoine et les musées (33% du budget de la DCP). Viennent ensuite les pratiques artistiques qui représentent 21% des dépenses de la DCP et enfin le développement de la lecture publique qui, peu coûteux, se limite au 10% du budget. Comme la plupart des 96 autres départements de France métropolitaine, la plus grande part des dépenses culturelles de l'Isère sont des dépenses de fonctionnement étant donné qu'il ne s'agit plus d'équiper le territoire mais de prendre en charge les établissements culturels déjà présents :

---

<sup>7</sup> Site du Conseil général de l'Isère : [www.cg38.fr](http://www.cg38.fr)

<sup>8</sup> Site du ministère de la culture et de la communication, étude du DEPS, « Les dépenses culturelles des départements en 2002 » : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

<sup>9</sup> La politique culturelle et patrimoniale du Conseil général de l'Isère, Chiffres clés du budget 2006.

bibliothèques, musées, archives... On peut ajouter que la DCP est la deuxième direction départementale française en nombre d'agents. Cela s'explique par la politique iséroise active en matière de conservation départementale du patrimoine. Voyons maintenant plus précisément ce que recouvrent ces différents services culturels.

### → Le patrimoine culturel en Isère (dont les musées et les archives)

En premier lieu, le patrimoine de l'Isère comprend les 12 musées départementaux (dont 9 sont en activité, les autres étant soit en travaux, soit à l'échelle de projet), parmi lesquels il est important de citer le musée dauphinois (musée départemental depuis 1992) qui est également le siège de la conservation du patrimoine en Isère. En 2006, 267 027 visiteurs ont été recensés dans l'ensemble des musées départementaux. Les musées départementaux sont tous gratuits afin de ne pas ajouter une barrière supplémentaire à leur accès par la population modeste, même si l'on sait pertinemment que les seuls qui en profitent sont les visiteurs habituels qui peuvent ainsi revenir voir et revoir les expositions proposées.

Les services patrimoniaux du Conseil général de l'Isère sont également chargés de la gestion scientifique et culturelle de quatorze musées dits « associés », appartenant à des communes ou à des associations. Ils conduisent des chantiers de fouilles archéologiques qu'il s'agisse de recherches programmées ou de fouilles de sauvetage, liés à des aménagements ou des grands travaux. Ils procèdent à l'inventaire du patrimoine départemental, sur des thèmes particuliers (patrimoine industriel, patrimoine religieux, etc.) ou sur des territoires déterminés : chaque année un canton de l'Isère est ainsi inventorié donnant lieu à la production d'une exposition et d'une publication. Par exemple, on peut aller voir actuellement l'exposition au Musée de l'Ancien Evêché sur l'inventaire départemental mené en pays Valbonnais, Matheysine, Beaumont et Pays de Corps. Ils assurent enfin une mission de conseil et d'expertise à la demande des communes, des associations ou des particuliers, pour la conservation ou la restauration du patrimoine bâti et des monuments. Cette année, vient d'être votée la création d'un label « patrimoine isérois ».

Depuis leur création en 1790, les archives départementales ont pour but de collecter, de conserver et de communiquer au public les documents formant la mémoire écrite du département de l'Isère. En 2006, 42 730 consultations ont été effectuées aux

archives départementales. Elles font partie des compétences obligatoires des départements depuis la loi de décentralisation de 1982.

Les structures du patrimoine isérois, c'est-à-dire les musées départementaux, les archives et le patrimoine culturel représentent plus de la moitié du budget (55%) décerné au patrimoine (7 681 450 €). Le reste du budget est constitué des subventions versées principalement aux équipements patrimoniaux (23%) et pour les investissements (14%).

Les grandes orientations concernant le patrimoine en Isère convergent autour de la question du devoir de mémoire<sup>10</sup>. Il s'agit de collecter et de sauvegarder la mémoire, de transmettre et diffuser la culture du patrimoine et de promouvoir le devoir de mémoire et des droits de l'homme. Pour réaliser ces objectifs, différents projets sont avancés comme celui de la rénovation du Palais du Parlement pour y intégrer notamment le musée de la justice et des droits fondamentaux, le festival « Justice à l'écran » initié par le président du Conseil général et la réalisation d'un musée au lac de Paladru. Mais on peut également citer le projet du musée de la Viscose et de la mémoire ouvrière à Echirolles.

#### → **Bibliothèque départementale de l'Isère (BDI) : développer la lecture publique**

La lecture publique a toujours été un domaine qui a retenu toute l'attention du Conseil général de l'Isère et de sa politique de démocratisation de la lecture publique. Actuellement, la bibliothèque départementale de l'Isère dessert 270 bibliothèques et 358 communes en prêts de livres et de documents. Mais si 80% de la population iséroise a accès à un point lecture, seulement 28% de la population est inscrite dans une bibliothèque. Cependant, ce taux dépasse largement la moyenne nationale de personnes inscrites dans des bibliothèques qui flirte avec le 18%. Le développement de la lecture publique a coûté au département 2,3 millions € en 2006 dont 43,26% d'aide au fonctionnement des bibliothèques, 25,23% pour la BDI, 16,91% pour le recrutement de bibliothécaires qualifiées et 13,52% pour le soutien aux projets d'animation. On se rend compte que la lecture publique est une action culturelle peu onéreuse et qui permet de faire beaucoup avec peu.

La BDI, anciennement bibliothèque de prêts, est un service du Conseil général de l'Isère depuis 1982 (compétence obligatoire au même titre que les archives). Elle a pour objectif de développer la lecture publique dans les communes de moins de

---

<sup>10</sup> Projet de service 2008-2011, document interne au Conseil général de l'Isère.

10000 habitants. Ses missions sont multiples : prêts de documents, centre de ressources pour l'animation, centre de formations, expertise et conseil dans les bibliothèques, gestion de projets et subventions. En 2002, le Conseil général de l'Isère a adopté un plan de développement pour la lecture publique favorisant la création et la structuration de réseaux de bibliothèques. Plus précisément, ce plan vise à mettre en réseau les bibliothèques à l'échelle des communautés de communes et des pays autour d'une médiathèque tête de réseau afin d'encourager les échanges, d'optimiser les moyens et d'améliorer l'offre de lecture publique et de renforcer les échanges avec la BDI. Par ailleurs, lors de mon stage, j'ai constaté que la BDI menait un véritable travail autour de culture et lien social. Par exemple, la BDI participe à faire fonctionner des bibliothèques en prison notamment à la prison de Saint-Quentin-Fallavier. J'ai également suivi un projet qui concernait la formation de lecteurs bénévoles pour aller faire des lectures individuelles chez des personnes âgées.

#### → **Création et diffusion**

Le soutien du Conseil général de l'Isère à la création et à la diffusion englobe en 2006 68 compagnies de théâtre, 27 compagnies de danse, 33 équipes de musique, 32 lieux de diffusion du spectacle vivant et 98 festivals. Au niveau budgétaire, sur 8,4 millions €, un peu moins de la moitié (47,15%) revient aux lieux de diffusion (dont le Chapiteau de l'Isère) et un petit quart (21,29%) aux festivals (dont le festival Berlioz). En ce qui concerne l'aide aux équipes artistiques, les équipes de théâtre sont les mieux loties avec 12,52% du budget de la création et de la diffusion mais elles sont de loin les plus nombreuses. Les équipes danse bénéficient de 5,83% du budget et les équipes de musique de 7,07% du budget. Les disciplines les moins aidées demeurent les arts plastiques (3,88% du budget versé aux lieux d'arts plastiques) et le cinéma (1,34%). Toutefois, concernant le cinéma il est nécessaire de rappeler qu'il est largement soutenu au niveau régional et que l'Isère cherche à développer davantage sa politique culturelle vis à vis du septième art, je pense notamment au futur festival « Justice à l'Ecran ».

Il est nécessaire d'aborder ici le travail mené par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle AIDA (Agence Iséroise de Diffusion Artistique). Mis en place par le Conseil général de l'Isère, la Commune de la Côte-Saint-André, la Communauté de Communes du pays du Bièvre-Liers, cet EPCC a pour missions d'organiser le Festival Berlioz et la tournée du Chapiteau de l'Isère et de gérer le

dispositif départemental de formation et d'aide à la diffusion des groupes amateurs isérois de musique actuelle : « C'est ma tournée ». La manifestation du Chapiteau de l'Isère me semble représentative de la place que pourrait tenir le département au niveau culturel et que presque naturellement certains ont prise. En effet, chaque année, depuis 2002, le Conseil général de l'Isère propose aux isérois des spectacles de musique, de danse et de théâtre, à l'occasion de la tournée du Chapiteau de l'Isère. De Mai à Octobre, le Chapiteau de l'Isère part pour 15 semaines de tournée s'installer dans 15 communes de l'Isère pour offrir 85 représentations aux populations de communes rurales.

Il me semble que le département, collectivité territoriale de taille moyenne entretenant des liens historiquement étroits avec les communes est en mesure d'assurer un rôle de démocratisation culturelle. Cela consiste à irriguer culturellement tout son territoire afin de permettre aux personnes éloignées des agglomérations de bénéficier tout de même de spectacles de qualité, réalisés dans des conditions professionnelles dignes des salles de spectacle citadines. C'est d'ailleurs ce que fait ressortir le département de l'Isère dans ses documents de communication. Dans une plaquette intitulée « la politique de la création et des pratiques artistiques » il est écrit que les enjeux de cette politique culturelle sont de « cultiver la richesse culturelle du département, de la partager et d'en tirer parti pour faire émerger un sentiment d'appartenance à une même communauté » et de « de corriger les inégalités de moyens entre les différentes populations de l'Isère ».

#### **→ Pratiques artistiques/Culture et lien social**

Le service des Pratiques artistiques/Culture et lien social est le service culturel le plus original du département de l'Isère. Si son orientation originelle et principale reste l'organisation et la gestion du schéma départemental des enseignements de musique, danse et théâtre, sont venues ensuite s'agréger d'autres missions très différentes que sont l'aide à la formation des artistes et des enseignants, le soutien aux pratiques amateurs, l'accès à la culture pour tous, la mise en œuvre de la politique culture et lien social et l'animation d'un centre de documentation<sup>11</sup>. Je reviendrai plus en profondeur sur la description de ce service dans la deuxième partie de ce mémoire. Le service des Pratiques artistiques dispose d'un budget

---

<sup>11</sup> Présentation du Service sur le site internet [www.isere.fr](http://www.isere.fr)



annuel en 2006 de 4,9 millions € dont 68% pour l'enseignement artistique, 23,3% pour les pratiques artistiques et seulement 4,75% pour culture et lien social.

### C. La déconcentration du département : alternative à la suppression des départements ?

#### 1. *La réforme du territoire*

La loi Chevènement de 1999, « loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale » vient ajouter une pierre supplémentaire à l'édifice des structures de coopération intercommunale. Il ne faut pas oublier que l'échelon intercommunal vise, à terme, à remédier à l'émiettement communal français (soit 36000 communes). En effet, cette loi a pour objectif implicite de transférer à l'échelon intercommunal des compétences dans les domaines fondamentaux du développement économique, de l'aménagement et de la structuration de l'espace. Cette loi est à l'origine des communautés d'agglomération destinées aux agglomérations de taille moyenne et vient compléter la loi ATR de 92 qui a mis en place les communautés de communes taillées pour le milieu rural. Suite à ces deux lois, le département a vu son territoire se morceler en communautés de communes et communautés d'agglomérations.

Afin de s'adapter à cette nouvelle structuration de son territoire, la Direction Générale du Conseil général de l'Isère a donc mis en œuvre une réforme de territorialisation suivant laquelle le département a été divisé en 13 territoires : l'agglomération grenobloise, Bièvre-Valloire, le Grésivaudan, le Haut-Rhône dauphinois, l'Isère rhodanienne, la Matheysine, l'Oisans, la Porte des Alpes, le Sud-Grésivaudan, le Trièves, les Vals du Dauphiné, le Vercors et le Voironnais-Chartreuse. Pour réaliser cette déconcentration des services départementaux, dans chacun de ses territoires se trouve aujourd'hui implantée une maison du Conseil général « plus proche de vous, pour être plus réactif, simplifier vos démarches et faciliter le traitement de vos dossiers »<sup>12</sup>. Dans son discours d'investiture<sup>13</sup>, André Vallini définit la réforme de territorialisation comme le moyen de « démontrer qu'il est toujours possible d'offrir un service public de qualité, proche des citoyens et en

<sup>12</sup> Site Internet du Conseil général de l'Isère : [www.cg38.fr](http://www.cg38.fr)

<sup>13</sup> Discours d'investiture d'André Vallini du 20 mars 2008, présent dans le projet de service 2008-2011.

même temps moins coûteux » car les 13 maisons du Conseil général sur les territoires vont « permettre de regrouper sur 18 sites, des services qui étaient précédemment éparpillés dans 61 bâtiments ». Cette réforme a également pour avantage d'améliorer la proximité et la qualité des services départementaux, mais aussi de réaliser une économie de gestion de l'ordre de 2 millions € par an ». Dépassant le discours politique, cette territorialisation est intéressante dans le sens où elle permet de dépasser la logique de guichet, peu réactive et peu participative à une logique de projet. Celle-ci consiste à élaborer des projets de territoire qui détermineront les objectifs et les priorités du Conseil général pour chacun des territoires. Ces projets de territoire ont été préparés à partir de 2005, dans le cadre de groupes de pilotage associant l'exécutif du Conseil général et les conseillers généraux territorialement concernés. Ils seront validés par l'assemblée départementale et serviront de base pour négocier les contrats territoriaux avec les collectivités et les intercommunalités de chaque territoire. Ces projets permettent de prendre en compte la diversité des besoins des treize territoires, de travailler davantage en partenariat avec les acteurs de l'intercommunalité, de gérer plus efficacement les nouvelles compétences en étant toujours plus proches des usagers et enfin de renforcer le rôle des conseillers généraux.

A l'heure où la commission présidée par Attali « Pour la libération de la croissance » préconise de supprimer « progressivement » les départements et les communes, cette réforme s'avère être une parade pour éviter ou tout du moins repousser l'échéance.

Selon la Commission Attali, la suppression des départements se justifie parce que :

-les modes de vie ont évolué et que désormais les départements sont jugés trop petits rapportés à l'échelle européenne, tout en étant trop grands pour gérer des questions de proximité.

-le département se retrouve pris en tenaille entre la région et les différentes formes d'intercommunalité et il paraîtrait tout à fait possible de répartir les compétences du département entre ces deux niveaux.

-l'enchevêtrement des compétences entre les différents niveaux d'administration publique, dû aux « compétences partagées » (domaine dans lequel chaque collectivité intervient mais à différents niveaux) et les « compétences ouvertes » (à

l'exemple de la culture, les collectivités territoriales qui le souhaitent peuvent mener, à leurs frais, une politique culturelle).

-cet empilement administratif aurait un coût non négligeable. L'Etat ne s'est jamais vraiment réformé, depuis 25 ans la décentralisation se serait même accompagnée d'une hausse des effectifs dans les collectivités locales.

Pour remédier à cela, la commission Attali suggère que les compétences des départements reviennent aux régions. Cela permettrait de supprimer les « compétences partagées » entre les différents niveaux d'administration publique (à l'exemple de la gestion des établissements scolaires) qui compliquent la visibilité et la compréhension du fonctionnement des collectivités locales. Les communes pourraient disparaître, remplacées par 6000 à 7000 communes de plus grande taille dont les maires seraient élus au suffrage universel. Toutefois, les maires actuels subsisteraient et deviendraient l'équivalent des maires d'arrondissement. Cette réforme, selon la commission aboutirait à une réduction drastique des effectifs de l'Etat dans les régions et les départements (notamment au niveau des préfetures) et à une baisse des taux de prélèvement obligatoire.

Malgré tous ces inconvénients, on ne peut que constater que les départements subsistent encore aujourd'hui et se sont même vu transférer de nombreuses compétences obligatoires par les deux actes de décentralisation et cela parce que :

- ils jouent un rôle considérable et souvent efficace en milieu rural (route, action sociale, gestion des collèges par exemple)
- pour de nombreux politiques encore empreints de la pensée jacobine, le couple département-commune représenterait le socle administratif des valeurs républicaines et notamment du principe d'égalité
- les départements bénéficieraient d'un lobby bien organisé qui reposerait sur les conseillers généraux, les partis et l'Etat (avec les préfetures)<sup>14</sup>

Plus nuancé, Bruno Rémond, professeur à Science Po reconnaît la nécessité de « modifier les territoires » en France étant donné qu'il y en a trop et que de plus ils ne correspondent plus aux réalités actuelles. Toutefois, il estime que « si l'on regarde les choses en tenant compte des réalités spatiales, démographiques et

---

<sup>14</sup> FELTIN (M.), « La très incertaine suppression des départements » in L'Express, 10 janvier 2008

économiques, la bonne réponse à la question posée n'est pas « il faut garder le département » ou « il faut supprimer le département » mais : « quels départements pourrait-on supprimer et quels départements devrait-on garder ? »<sup>15</sup>. Selon lui, il serait plus « judicieux et souhaitable de disposer du niveau départemental dans un certain nombre de régions ou d'espaces géographiques français comme, par exemple, le massif central, une partie du Sud-Ouest, la Bretagne », donc plutôt dans les zones dites rurales et reculées. Bruno Brémond, en revanche, estime que dans le cas des grandes agglomérations, le niveau administratif du département a moins d'utilité et que par conséquent ses compétences pourraient être réparties entre la région ou les communes ou communauté d'agglomération.

Si l'on suit cette perspective, la réforme territoriale permet de répondre aux critiques adressées aux départements. Le Conseil général de l'Isère semble par ailleurs pertinent étant donné le travail qu'il réalise en milieu rural. Ce nouvel ancrage sur le territoire fait du département de l'Isère un coordinateur de la politique territoriale ou plutôt des treize politiques territoriales, un véritable partenaire en particulier pour les communes et les intercommunalités. Par ailleurs on se rend compte que les arguments avancés par André Vallini en faveur de cette déconcentration administrative sur les territoires fait écho aux critiques de la commission Attali. En effet, le président du Conseil général de l'Isère avance une meilleure adéquation de ses services à la diversité des territoires, une réduction des coûts, une plus grande proximité par rapport aux usagers, une coopération renforcée avec les autres niveaux d'administration publique. Si cette réforme est loin de garantir le maintien du département de l'Isère lors de la prochaine réforme de l'Etat, peut-être servira-t-elle à repousser sa suppression.

## *2. Et la culture résiste...*

Pour l'instant la Direction Culture et Patrimoine été épargnée par cette réforme de « reterritorialisation » du département en treize territoires. La DCP fait acte de résistance et souhaite rester centralisée au même titre que les finances. La première raison avancée est bien sûr une gestion plus aisée en central puisque tous les agents départementaux (hors équipements bien sûr) de la culture et du patrimoine ont été regroupés en janvier 2008, après de multiples hésitations (surtout en ce qui

---

<sup>15</sup> Article de Bruno Rémond, « Supprimer les départements ? », publié sur le site [www.reforme.net](http://www.reforme.net)

concerne le patrimoine), au 9 rue Jean Bocq. Cela permet une meilleure circulation et surtout connaissance des dossiers traités au sein de la Direction. Enfin, la création d'une culture commune, égale pour tous ne serait rendue possible que si les services culturels restaient centralisés. Actuellement, les compétences non déconcentrées de la DCP sont l'élaboration et le suivi du budget de la culture, le suivi et la mise en place de la politique culturelle du département (excepté pour les compétences déconcentrées), la définition des objectifs de la direction, la préparation du travail de la Commission Culture et Patrimoine, l'élaboration des rapports du président. En revanche, les compétences déconcentrées sont la mise en place d'un correspondant culture et patrimoine sur chaque territoire, le suivi des dossiers culturels, l'animation et la mise en valeur du patrimoine, le relais de l'expertise (qui demeure en central comme vous l'aurez compris) et enfin le conseil auprès des élus pour leurs projets relevant de la culture et du patrimoine.

Pourtant, les directeurs de territoire aimeraient bien piloter la culture comme ils pilotent les autres directions. Mais la direction de la culture et du patrimoine craint qu'en l'absence de nouvelles créations de postes, la politique culturelle ne soit affectée à des agents qui ont déjà d'autres charges à gérer dans d'autres domaines et pas forcément de compétences professionnelles en matière culturelle. Les directeurs de territoire reprochent à la DCP de tenir un discours élitiste lorsqu'elle avance que n'importe quel agent n'est pas en mesure de prendre en charge la culture. Face à cela, la DCP tente de convaincre les élus de l'intérêt à ce que les services culturels restent centralisés. De plus, elle essaie d'élaborer un nouveau schéma administratif afin de pouvoir s'inscrire davantage dans le territoire. Pour l'instant, la situation observe un statu quo.

Il est également intéressant de prendre en compte le point de vue des territoires par rapport à la culture. Déjà, je n'ai pu que constater que les territoires méconnaissent les différents services culturels départementaux et leur fonctionnement. Se présentant comme les portes d'entrée du département sur le territoire, ils ont cependant l'impression d'être un peu isolés, de ne pas être au courant de ce qui se passe en central, bref que les informations demeurent en central. J'ai eu le sentiment que cette réforme s'était faite vite, sans trop de concertation avec les agents que ce soit ceux qui sont en central comme ceux présents sur les territoires. Bref, les relations entre les directions déconcentrées et celles encore centralisées sont loin d'être évidentes et la place de chacun reste pour

l'instant indéterminée. En ce qui concerne la politique culture et lien social, j'ai pu me rendre compte que les territoires ne connaissent pas l'existence de ce service ou ont du mal à le situer, par exemple par rapport avec la politique de la ville. Pourtant, les directeurs de territoire et les directions déconcentrées sont certainement les mieux placés pour repérer des projets qui pourraient correspondre « aux critères » de la politique culture et lien social ou au contraire sentir qu'il y a un terrain solide pour construire une action culture et lien social (CLS dans le jargon du service).

De plus, les professionnels de la culture ont assez bien intégré ce nouveau découpage administratif départemental car les territoires reposant davantage sur l'intercommunalité semblent plus intégrés dans le paysage (ne serait-ce que géographique). Néanmoins, la situation est en train de changer au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine. On se rend compte que les territoires font désormais partie de l'échiquier départemental et qu'il est dans l'intérêt de la DCP de fixer ensemble des règles de collaboration plutôt que de les ignorer nonchalamment.

Le département de l'Isère n'a pas hésité à s'emparer de compétences culturelles complémentaires de celles déjà confiées par les deux actes de décentralisation. Il faut dire bien sûr que pour les élus la culture est un affichage extraordinaire et un moyen facile de donner figure humaine à une collectivité territoriale. Le chapiteau de l'Isère, le festival Berlioz, la bibliothèque départementale de l'Isère, le musée dauphinois, les nocturnes... ne cessent de rappeler la présence du département de l'Isère et de son action (ici culturelle) sur l'ensemble de son territoire.

Parmi les compétences culturelles, je me pencherai plus particulièrement sur le Service des pratiques artistiques/Culture et lien social avant de me consacrer entièrement à la seule politique Culture et lien social.

## II. Le Service des Pratiques Artistiques/Culture et Lien Social

### A. Un petit service pour de grosses missions

#### 1. *De l'association au service départemental*

A l'origine du Service des pratiques artistiques/Culture et lien social, la Délégation Départementale à la musique et à la danse créée en 1986 par le Conseil général de l'Isère, a œuvré à la mise en place d'une politique de soutien aux enseignements artistiques et aux pratiques amateurs ainsi qu'à l'accompagnement des artistes professionnels. Mais revenons de façon plus détaillée sur l'histoire mouvementée de ce petit service.

A la fin de l'année 1984, Christiane Audemard-Rizzo est recrutée pour mettre en place les outils d'une politique départementale en faveur de la pratique artistique amateur. Cette mission est à remettre dans le contexte de la politique culturelle du département de l'Isère depuis le début de la V<sup>e</sup> République et de l'ère Malraux. En effet, le département de l'Isère accompagne le travail mené au sein des communes pour permettre de développer l'enseignement artistique des enfants dès leur plus jeune âge en accord avec la demande sociale. C'est l'époque où se mettent en place les mouvements locaux d'accompagnement des élèves vers la culture, à l'exemple de Musidauphins. Les départements suivent le mouvement en aidant les communes par des subventions directes traitées par une commission culturelle. Ce soutien du département aux communes est facilité par le fait que les conseillers généraux sont le plus souvent également maires ou adjoints. La politique culturelle du département est depuis la première loi de décentralisation surtout dirigée vers le développement de la lecture publique et des archives.

C'est dans ce cadre qu'est créé le poste de Christiane Audemard-Rizzo en 1984, payé à moitié par l'Etat et à moitié par le département, pour diriger et restructurer l'ADIM (l'Agence Départementale Iséroise de Musique), association pour le spectacle vivant et éducation artistique, ainsi que pour réaliser l'état des lieux des enseignements artistiques. Suite à un démêlé entre notre jeune responsable

fraîchement nommée et l'ancien directeur de l'ADIM, l'association sera dissoute mais se maintiendra tout de même jusqu'en juin 1985, moment des élections cantonales qui feront basculer le Conseil général de l'Isère à droite. Pendant ce temps, Christiane Audemard-Rizzo parcourt le département pour réaliser l'état des lieux des enseignements artistiques. Elle rend son rapport concernant la pratique et l'enseignement musical en Isère, en juin 1985, au préfet de région bien qu'une enquête des Renseignements Généraux, ordonnée par le président du Conseil général ait été lancée à son sujet. Aucune preuve n'ayant été trouvée contre « la dangereuse gauchiste », le préfet conclura cette affaire romanesque en avançant que même si Mme Audemard-Rizzo est de gauche, elle est tout à fait compétente.

En janvier 1986 est donc créée la nouvelle structure qui remplace l'ADIM : la DDMD (Direction Départementale Musique et Danse). Christiane Audemard-Rizzo est alors payée par la DRAC et hébergée par le Conseil général de l'Isère pour mettre en place les schémas départementaux d'enseignement musique et danse et faire voter les dossiers. La DDMD, représentée par deux personnes, s'installe fin 1986 à la Tronche, juste à côté du musée Hébert. Une troisième personne vient rapidement compléter la petite équipe. La souplesse de la structure associative permettait de travailler en phase à la fois avec le département et l'Etat. Petit à petit, le département prend en charge la totalité du poste de Christiane Audemard-Rizzo.

Au début des années 90, on s'aperçoit que la commission culturelle constituée d'élus ne suffit plus pour gérer tous les dossiers. Se met alors en place en 1991 la Direction des Affaires Culturelles qui est chargée d'analyser ce qui se passe, de prévoir ce qui va se passer pour que la politique culturelle ne soit pas en retard sur la réalité du terrain. C'est M. Claude Bardoux qui prend la tête de cette Direction des Affaires Culturelles. Il faut préciser que cette décision de mettre en route un véritable service public culturel a été solidement réfléchi et a impliqué tous les chefs de service durant de nombreuses réunions. La DDMD est considérée comme un service à part entière de la direction malgré son statut associatif.

La « loi Sappin » promulguée en janvier 1993, relative à la prévention de la corruption va venir bouleverser un peu tout cela. Cette loi est destinée aux associations parapubliques remises en cause à la suite de l'affaire de la caisse noire du Football Club de Saint-Etienne. Par ailleurs, à Grenoble éclatent l'affaire Carignon



et le scandale de la gestion des eaux à Grenoble. Face à cela, le Conseil général de l'Isère craint que la Cour des Comptes ne vienne mettre son nez dans ses affaires. C'est pourquoi en 2000, afin d'éviter la gestion de fait, la DDMD devient un service départemental. En janvier 2001, le Service des pratiques artistiques et du spectacle vivant poursuit ses missions de coordination des enseignements artistiques et de développement des pratiques amateurs mais il lui est également attribué le soutien à la création et à la diffusion. Le personnel de la DDMD sera intégré au Conseil général de l'Isère pour un CDD de trois ans. En 2004 seul, le poste de Christiane Audemard-Rizzo est passé en CDI. A l'exception d'une personne, tout l'ancien personnel de la DDMD sera en 2006 (selon la loi il n'est pas possible de renouveler plus de deux fois un CDD de trois mois) éclaté dans les différents services du Conseil général de l'Isère.

En juin 2004, le Service des pratiques artistiques et du spectacle vivant prend en charge une nouvelle mission : le développement de la politique culture et lien social du département de l'Isère. Le Service change alors de nom pour prendre son nom actuel de Service des pratiques artistiques/culture et lien social. Les derniers changements au sein de la Direction de la Culture et du patrimoine seront la nomination de M. Jean Guibal comme directeur des affaires culturelles à la place de M. Claude Bardoux et l'ouverture d'un poste pour prendre en charge la politique de soutien à la diffusion et à la création de spectacle vivant en 2007. Par conséquent, cela va alléger le Service des pratiques artistiques/culture et lien social d'une mission. Mais comme le souligne Christiane Audemard-Rizzo, le service répond à la fois à des besoins existants et à des volontés politiques. En l'occurrence, ses missions doivent s'adapter aux différents courants.

## *2. Missions et acteurs :*

Le Service des pratiques artistiques appartient à la Direction de la Culture et du Patrimoine. Il comprend quatre personnes mais arrive souvent à doubler ses effectifs grâce aux stagiaires et aux apprentis. A la tête du service, l'hyperactive Christiane Audemard-Rizzo s'occupe principalement de l'organisation du schéma départemental des enseignements musique, danse et théâtre, elle participe également à la programmation de « Musique au cœur des musées » et suit également d'assez près les dossiers culture et lien social. Gaël Astier issu d'une

ancienne promotion de notre cher Master, est chargé de mission sur l'animation musicale des musées avec l'organisation de « Musique au cœur des musées » mais également des Nocturnes, il travaille également au soutien des pratiques artistiques amateurs. Michèle Fini, dynamique et enjouée, est chargée de mission Culture et lien social. C'est surtout elle qui connaît les dossiers sur le bout des doigts, est toujours là pour accompagner les porteurs de projets et les conseiller. Enfin, Catherine Le Guerhier, dernière survivante de la DDMD prend en charge les facturations du service.

#### → **Le schéma départemental d'enseignement artistique**

C'est la seule mission du service à relever d'une compétence obligatoire selon la loi du 10 août 2004. L'Isère a été un des départements précurseurs dans la mise en place du schéma départemental des enseignements artistiques. Ce dernier a été adopté par le Conseil général de l'Isère en décembre 2006 et a pour but « de définir les grands principes d'organisation, en collaboration avec les collectivités territoriales concernées »<sup>16</sup>. La politique de soutien du Conseil général de l'Isère destinée aux structures d'enseignement spécialisé s'appuie sur les projets d'établissements. Ces derniers indiquent les perspectives et les moyens déployés par chaque école pour développer l'enseignement artistique sur un territoire donné. Cette politique de soutien prend aussi en compte la qualification des enseignants et leur inscription dans des programmes de formation continue. A partir de ces deux points des conventions sont signées entre le Conseil général et la collectivité ou l'association dirigeante qui participent au financement des établissements.

→ **« Musiques au cœur des musées » et les « Nocturnes »** sont deux programmations musicales organisées en lien avec les musées départementaux.

« Musiques au cœur des musées » a vu le jour suite à la décision de rendre gratuite l'entrée des musées départementaux. Cette programmation de plus de 45 concerts gratuits de musique classique, jazz et musique du monde, tout au long de l'année scolaire et au sein même des musées, se présente comme « une invitation supplémentaire... à tous les isérois de pousser la porte d'un musée »<sup>17</sup> et de découvrir que l'accès y est gratuit. Le principe est simple : on espère que ces concerts attireront d'autres personnes que les habitués visiteurs de musée et que

---

<sup>16</sup> Fiche technique du schéma départemental des enseignements artistiques de l'Isère

<sup>17</sup> Plaquette de la programmation 2007-2008 de « Musiques au cœur des musées » publiée par le Conseil général de l'Isère

ces mélomanes feront l'effort avant ou après le concert d'aller visiter le musée. Peut-être aussi reviendront-ils avec des amis ou des parents... telle une chaîne vertueuse de la démocratisation culturelle.

« Les Nocturnes » a à peu près la même ambition, il s'agit de montrer que certains musées départementaux ouvrent également leur porte en soirée. Ce qui change par conséquent c'est que désormais les concerts n'ont plus lieu le samedi et le dimanche après-midi mais viennent animer les soirées estivales du vendredi soir à partir de 20h aux musées Hébert et de l'Ancien Evêché.

#### → **La politique culture et lien social**

Cette politique amorcée en 2004 veut promouvoir l'accès à l'art et à la culture de tous et tout particulièrement des populations les plus éloignées. Cette politique passe par l'accompagnement de projets artistiques et/ou culturels favorisant le lien social et en direction des publics "éloignés" de la culture (prisonniers, handicapés, personnes âgées, immigrés...). Je ne m'attarderai pas plus sur cette politique qui fera l'objet d'une étude plus complète ultérieurement.

#### → **La politique de soutien aux pratiques artistiques amateurs**

Jusqu'à présent le Conseil général de l'Isère soutenait déjà quelques groupes de pratiques amateurs sur la ligne budgétaire pratiques artistiques amateurs et un peu sur la ligne Initiatives locales. Ce soutien toutefois était très disparate et un peu désordonné. C'est pourquoi le Service des pratiques artistiques/Culture et lien social s'est lancé cette année dans un état des lieux des pratiques artistiques amateurs concernant les disciplines de la musique, du théâtre et de la danse. Cet état des lieux vise à faire le point sur ce qui se fait pour les pratiques artistiques amateurs au niveau du Conseil général de l'Isère et pour recenser un peu les besoins de ces groupes amateurs. Suite à cet état des lieux, le Service des pratiques artistiques va certainement se voir attribuer l'année prochaine l'instruction des dossiers des pratiques amateurs et va pouvoir fixer des directions plus précises pour développer cette politique de soutien et d'accompagnement des pratiques artistiques amateurs. Cela va venir compléter une des missions secondaires du Service des pratiques artistiques/culture et lien social qui était de mettre à disposition des groupes de musique amateurs des pianos de concert et un orgue positif.

## B. D'une mission à l'autre : une mission de stage contrariée

### 1. *La mission proposée*

Lorsque Christiane Audemard-Rizzo est venue proposer un stage aux étudiants de notre Master, elle avait exposé la mise en place d'un réseau des compagnies professionnelles et des artistes qui intervenaient ou montaient des projets de type culture et lien social. C'est pour cette mission précise de mise en réseau des professionnels de la culture que j'ai répondu à cette offre. En outre ce stage en administration publique s'inscrivait de façon complémentaire dans mon parcours pré-professionnel. Dans ma convention de stage, ma mission était ainsi formulée : « structuration et mise en place d'un réseau avec les compagnies artistiques professionnelles-Vers une responsabilité de l'artiste dans le lien social ». Mon travail aurait donc dû reposer d'une part sur la prise de contact avec les artistes et les compagnies en question afin de leur expliquer le projet et d'autre part sur l'organisation d'une première rencontre des futurs membres du réseau. Celui-ci aurait eu pour but de réfléchir à la fois sur l'engagement des artistes dans la société et sur leur rôle comme acteur de la politique culture et lien social. Par ailleurs, la fonction des réseaux étant principalement de faire circuler les informations, de mutualiser les expériences, ce réseau aurait permis un échange mutuel entre le Service et les artistes toujours dans le but de travailler auprès de nouvelles populations, sur de nouveaux territoires, de développer des actions culture et lien social plus solides. Cette mission m'intéressait pour plusieurs raisons. Premièrement, lors de ma première année de Master, j'avais réalisé un dossier sur les réseaux culturels européens qui m'avait donné un premier aperçu du rôle, des avantages et des difficultés des réseaux culturels. Lors de mon stage à Solexine, j'avais pu pénétrer et participer à plusieurs réseaux de dimension plus locale : notamment celui de l'Ecole de la coopération sur la région Rhône-Alpes et celui des structures culturelles du tiers-secteur sur Grenoble, mené à l'époque par Happy Culture. C'est pourquoi la perspective de participer à la création d'un réseau, à l'échelle départementale me permettait de consolider mon expérience en la matière d'autant plus qu'au niveau local la mode des réseaux semblait (et semble encore) être une question d'actualité.

## 2. Une mission contrariée : contexte et raisons

Cependant, les événements ne se sont pas déroulés ainsi et je n'ai pas eu l'occasion de mettre en place ce réseau des compagnies et des artistes impliqués dans la politique Culture et lien social.

En premier lieu, mon stage s'est déroulé l'année des élections cantonales qui ont eu lieu en mars. Ces élections ont participé à paralyser un peu les services départementaux. En effet, ces derniers hésitaient à prendre des décisions de poids et à impulser des projets sans avoir connaissance des priorités de la nouvelle mandature, même s'il n'y avait guère de doute sur l'issue du vote et la réélection quasi assurée de M. André Vallini. Il faut noter également que les dossiers de demande de subvention se sont pendant ce temps sagement empilés sur les bureaux dans l'attente de la prochaine commission permanente, celles de mars ayant été supprimées pour cause d'élections cantonales. Les validations de textes officiels et les accords des supérieurs pour établir de nouvelles pistes de travail se faisaient attendre et paralysaient ainsi toute prise d'initiative au sein des services.

Ensuite, je me suis très vite rendu compte que la mise en place d'un réseau des compagnies et des artistes par le Service des pratiques artistiques/culture et lien social était loin de faire l'unanimité. Tout d'abord, certains artistes rejetaient l'idée de réseau car ils craignaient l'instrumentalisation politique et leur cantonnement dans des projets uniquement de type Culture et lien social. L'éternelle théorie de l'art pour l'art et d'une culture non instrumentalisée, juste au service de l'art refaisait alors surface. En fait, dans un sondage rapide, il apparaissait que les artistes avaient peur d'être étiquetés « culture et lien social » et de ne pouvoir ensuite se défaire de ce « label ». Il y a au sein de la communauté des artistes une vision un peu négative des projets culture et lien social, qui seraient finalement des projets artistiques et culturels de moindre qualité, un peu similaires à des actions d'animation socioculturelle. Il est intéressant d'étudier un peu le rapport des artistes à la politique culture et lien social. Les fidèles et actifs dans la thématique Culture et lien social que sont par exemple Laurent Poncelet (Ophelia Théâtre), la compagnie Le Funambule, Jennifer Anderson de la compagnie Ithéré, la compagnie François Veyrunes, Sophie Berckelaers de la compagnie la Marmite... n'hésitent pas à revendiquer leur engagement politique (au sens premier de « pour et dans la cité ») et leur travail auprès des populations. Tous reconnaissent que ce contact avec les

populations et la confrontation de leur art aux problématiques sociales leur ont beaucoup apporté au niveau de leur réflexion et de leur création. Cette expérience artistique et culturelle partagée apporte finalement autant aux populations qu'aux artistes. Ces derniers apprécient de venir jouer sur un terrain qui ne leur est pas familier, dans des situations parfois dérangeantes. Cela les oblige à trouver un autre équilibre, à travailler autrement, à pousser plus loin leur réflexion et à modifier le regard qu'ils portent sur la société. Ils conçoivent comme nécessaire ce dépaysement artistique. Tout cela pour dire que ces artistes en question sont au contraire plutôt pour la constitution d'un réseau dans la mesure où cela leur permet de pouvoir mettre en commun leurs expériences, leurs questions, leurs craintes...

Cependant, il faut reconnaître que tous les artistes intervenant dans des projets culture et lien social n'ont pas ce degré de réflexion. Certains ont une démarche plus opportuniste, ont réussi à trouver un nouveau filon financier. Ces artistes-là sont souvent des artistes qui n'arrivent pas à vivre de leur art, des artistes souvent bons techniquement mais qui n'ont pas réussi à trouver l'étincelle d'originalité qui permet à un artiste de se distinguer. Ils se repèrent assez facilement car ils présentent souvent les mêmes projets auprès des mêmes populations (par exemple auprès des personnes handicapés, des prisonniers...), souvent d'ailleurs des « publics empêchés ». Certains maîtrisent très bien « les expressions attendues » dans les projets culture et lien social et savent ainsi que leur dossier aura plus de chance d'être sélectionné même si leur projet n'a guère de sens. Les thèmes très en vogue sont par exemple les questions de mixité et de relations intergénérationnelles, les actions en faveur des populations des quartiers dits difficiles et auprès des populations rurales... Bref, ces artistes participent à dégrader l'image de culture et lien social et entretiennent cette vision de « sous-art » au sein de la communauté artistique. C'est pourquoi, de plus en plus le Service des pratiques artistiques/culture et lien social fait attention d'une part à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes artistes qui interviennent et d'autre part, quand ce sont les mêmes artistes que ceux-ci aient bien évolué dans leur travail.

Par ailleurs, il s'est avéré qu'au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine, les avis diffèrent sur la question. Si le directeur adjoint aux affaires culturelles, Emmanuel Henras semble plutôt favorable à cette mise en réseau des artistes et des compagnies, il n'en va pas de même du Directeur des Affaires Culturelles, M. Jean Guibal. Ce dernier tient à peu près le même discours que les

artistes, à savoir celui d'une instrumentalisation politique des artistes. Selon lui, un réseau ne doit être initié que par les acteurs eux-mêmes et pour qu'un réseau fonctionne et perdure, il faut qu'il soit issu du terrain et que les acteurs concernés s'y investissent pour le faire vivre. En somme, ce n'est pas au service des pratiques artistiques/culture et lien social d'organiser ce réseau. Cet argument est tout fait recevable. Toutefois, il faut reconnaître que le service des pratiques artistiques/culture et lien social semble le mieux placé pour rassembler ces artistes puisqu'il dispose de toutes les informations concernant l'investissement des artistes isérois dans des projets de type culture et lien social et cela depuis 2004. De plus, si le service n'est pas à l'origine du réseau, il est tout de même important pour lui d'y être associé d'une manière ou d'une autre, afin de pouvoir modifier sa politique en accord avec les besoins des compagnies et des artistes mais aussi ajuster son discours aux réflexions abordées. Toujours est-il que à cause de la position assez catégorique de M. Jean Guibal, je n'ai plus guère eu d'espoir sur la réalisation de ma mission de stage. A la suite de cela, j'ai donc davantage travaillé sur le développement du réseau des médiateurs. Mais là-encore ma mission a été suspendue dans l'attente de la publication d'un manifeste concernant la politique culture et lien social.

Lors de mes cours à l'IEP, j'avais certes de nombreuses fois étudié, notamment en politique publique, les problèmes liés à la lourdeur administrative, la hiérarchisation excessive, la bureaucratisation qui ralentit et limite les initiatives individuelles, l'incrémentalisme... mais je n'y avais jamais été complètement confrontée. Il n'y a pas d'organisation parfaite mais je dois avouer que j'ai tout de même été surprise, un peu comme St Thomas il fallait que je vois cela de mes propres yeux pour que je puisse y croire.

### *3. D'autres directions de travail*

Par conséquent, en accord avec Michèle Fini et Christiane Audemard-Rizzo, il a fallu que je me trouve d'autres axes de travail. J'ai donc complété l'étude des compagnies professionnelles commencée par le Service Culture. Un questionnaire fut donc envoyé aux compagnies afin de mieux connaître leurs activités. Le Service culture souhaitait par ce questionnaire élaborer des statistiques pour évaluer la politique de soutien à la diffusion et à la création du Conseil général de l'Isère. En revanche, le Service des pratiques artistiques a surtout utilisé le questionnaire pour

de terrain (associations, compagnies, structures culturelles...) et les institutions spécialisées (centres spécialisés, les MJC, les prisons...).

A partir de février 2004, est amorcée une série de réunions afin d'organiser cette transversalité. Il faut notamment citer la réunion du 19 février 2004 qui s'est tenue entre Mme Audemard-Rizzo, M. Fillaudeau (à l'insertion des jeunes) et de M. Berthuin (à l'insertion du public adulte) et qui est considérée comme une des rencontres signant les débuts de la politique culture et lien social. Il y est décidé qu'un travail d'inventaire est nécessaire pour lister ce qui pourrait être mis en place, les acteurs qui pourraient être impliqués, les besoins sur le terrain, les différents modes de fonctionnement... Il apparaît déjà nécessaire que la politique culture et insertion repose sur la complémentarité du travail à la fois des acteurs sociaux et des professionnels de la culture. A l'issue de ces nombreux rendez-vous avec les responsables sociaux (du Conseil général, de la CAF, et de l'Etat) ainsi qu'avec les acteurs de terrain, une note de synthèse de Christiane, datée du 27 mai 2004, décline les objectifs et les moyens du futur service Culture et lien social. Ce service devra « prendre en compte les besoins culturels d'une population qui n'est pas encore touchée par la politique culturelle menée par le Conseil général de l'Isère ». Il s'agit donc d'une part de faciliter l'accès à l'offre culturelle développée par les services du Conseil général pour les publics dits « empêchés » et d'autre part de susciter et d'accompagner les actions utilisant la culture comme moyen de socialisation. Là-encore, il est rappelé la nécessité de travailler de façon transversale avec l'ensemble des directions culturelles et des services sociaux, éducatifs ou jeunesse ainsi qu'en partenariat avec les acteurs de terrain. Christiane estime qu'il faut prévoir un budget comparable à celui de la cellule politique de la Ville c'est-à-dire d'un montant de 2,2 millions € pour l'année 2005.

Il est intéressant de remarquer que l'expression retenue est déjà celle de « culture et lien social » au détriment de celle plus réductrice de « culture et insertion » qui renvoie principalement à l'insertion des personnes par l'intermédiaire de leur profession, de l'économie. Par « culture et lien social », il s'agit de montrer que les ruptures de l'individu avec la société ne relèvent pas que de leur situation économique et professionnelle, mais sont aussi sociales, culturelles...

Après la rencontre de plusieurs acteurs de terrain et la publication concernant le financement de projet culture et lien social par le Conseil général réalisée par voie de presse (notamment dans la revue du Conseil général Isère Magazine), les



premiers projets identifiés comme relevant de la politique culture et lien social sont subventionnés en 2004. Toutefois, si les choses petit à petit se mettent en place, il faut attendre 2005 pour que les missions du Service soient officiellement reconnues.

Une note technique rédigée en février 2005 indique que le service doit mener une double politique :

-« une politique fonctionnelle pour accompagner des projets favorisant la mise en situation d'art ou de culture de tous les habitants de l'Isère sous forme d'aides financières et techniques », politique verticale

-« une politique opérationnelle pour susciter et conduire des politiques fortes modifiant les conditions actuelles d'accès à l'œuvre d'art et à la culture », politique transversale.

Aujourd'hui encore, la politique Culture et lien social est le fruit de ces deux politiques, c'est pourquoi cette politique est difficile à saisir et l'on a tendance à la limiter à l'un de ses deux aspects.

Dans cette note sont également listés les axes de travail entamés depuis juin 2004. On découvre notamment que très vite un volet culture et lien social a été intégré dans les nouvelles conventions culturelles, à l'exemple de celle signée avec la ville de Saint-Martin-d'Hères en 2004. Un autre axe de travail intéressant mais qui sera pourtant abandonné est celui de la mise en place « d'actions permanentes culture et lien social au sein des treize territoires. Des pistes d'action sont en cours ainsi que la volonté de créer, au sein de chaque territoire, un poste d'agent chargé de la coordination des besoins sur le terrain et de la liaison avec le service culture et lien social ». On peut supposer que c'est le coût lié à la création de treize nouveaux postes d'agents territoriaux qui a fait avorter ce projet.

En juin 2005, la validation, par le nouveau DAC Jean Guibal, du texte intitulé « Culture et Lien social, une nouvelle politique culturelle pour le Conseil général de l'Isère »<sup>20</sup> clôture la phase de création du Service des pratiques artistiques/culture et lien social même si ce dernier ne prend cette appellation exacte qu'en janvier 2006. A partir de ce texte (qui définit « culture et lien social » et décline les objectifs du Service et les moyens déployés pour les réaliser), le Service a ses bases fixées et sa mission clairement définie : « accompagner les structures culturelles, les collectivités, les institutions, les associations et les compagnies artistiques qui mettent en place

---

<sup>20</sup> Cf. Annexe n°

des projets artistiques et/ou culturels favorisant le lien social ou en direction des publics « éloignés de la culture » ». L'avènement et l'événement culture et lien social du Conseil général, qui lui permet de faire valoir sa politique culture et lien social, prend la forme d'un colloque « Culture et lien social », organisé par le Conseil général de l'Isère avec l'appui de L'Observatoire des Politiques Culturelles qui s'est tenu à Grenoble, le 8 juin 2006.

### → La politique culture et lien social en application

La politique Culture et lien social est donc l'affirmation d'une responsabilité de la culture dans le maintien, la création ou la (re)création de lien social. C'est une politique engagée, de gauche (dans la longue tradition du Conseil général de l'Isère) qui vise à aller à l'encontre des ruptures de lien social provoquées par l'évolution rapide de la société depuis les années 70 : au niveau économique par la difficulté d'accéder à un emploi stable ; sur le plan social par le déclin des nombreuses formes d'autorité (familiale, institutionnelle...) ; concernant la dimension culturelle par l'enrayement du processus de socialisation et enfin à l'échelle politique (la démocratie étant menacée par l'individualisme croissant).

Considérant que la culture est non seulement un droit mais également un formidable instrument de lutte contre les exclusions de toute sorte, le Service culture et lien social vise trois objectifs :

- faciliter l'accès du plus grand nombre d'Isérois à la culture et aux actions engagées par le Département dans ce domaine
- faciliter l'accès à la culture aux personnes dont les handicaps nécessitent une adaptation de l'offre
- susciter et accompagner les actions utilisant la culture comme moyen de socialisation ou de reconstruction du lien social

C'est à cette fin que le Service assure en priorité deux grandes missions.

La première consiste à aller sur le terrain et à rencontrer des professionnels (porteurs de projets qu'ils soient du secteur culturel ou social) pour les accompagner dans leur démarche. Le Service échange plus particulièrement avec eux sur ce qui fait sens dans leur projet et veille à ce que ce sens ne se perde pas au cours du projet. C'est un accompagnement dans la durée qui ne se réduit pas à un simple financement. Le Service peut être consulté dès le début de l'action pour conseiller

les porteurs de projets au niveau du budget, des partenaires potentiels, du choix des artistes... Il est surprenant de voir lors de ces réunions comment l'aspect financier est abordé en dernier, presque négligé comme si l'essentiel de la politique se faisait dans le rapport humain, de façon idéale, en vue de la construction d'un sens commun. Or lorsqu'on connaît le montage en général compliqué de ce type de projets, qui repose essentiellement sur des financements croisés (participation des différents niveaux de collectivité territoriale au financement du projet), nier le fait que le service est aussi et peut-être surtout un financeur semble surprenant.

Afin d'assurer la transversalité de la politique, le Service participe à la construction du lien inter-réseaux et à l'animation des différents réseaux qui fondent la politique culture et lien social :

-réseau interne au Conseil général impliquant les services culturels, sociaux, de l'éducation, de la Politique de la Ville...

-réseau des médiateurs, c'est-à-dire des professionnels du social ou de la culture porteurs ou partenaires de projets culture et lien social

-réseau des établissements culturels qui ont intégré un volet culture et lien social dans la convention culturelle signée avec le Conseil général de l'Isère.

Cette mise en réseau est facilitée par la création d'une base de données informatiques qui permet d'avoir rapidement et facilement accès à tous les projets suivis par le Service avec notamment les sommes allouées, les coordonnées des acteurs de terrain et des professionnels de la culture y participant, les partenaires financiers...

La seconde mission correspond à l'instruction des dossiers de demande de subvention présentés en Commission permanente devant les élus. Christiane Audemard Rizzo et Michèle Fini reçoivent donc les dossiers de demande de subvention concernant les projets Culture et lien social. Les projets Culture et lien social doivent suivre trois orientations (puisque Christiane Audemard-Rizzo refuse que l'on parle de « critères ») :

-des populations cibles, clairement identifiées qui seront concernées et impliquées dans le projet (prisonniers, handicapés, chômeurs, personnes âgées, immigrés, jeunes de quartier...)

-des professionnels de terrain (milieux socio-culturel, social, hospitalier...) qui sollicitent l'action artistique pour monter des projets artistiques et plus largement

culturels avec la population. Ces acteurs de terrain connaissent très bien les problématiques de société et savent quels rapports avoir avec tel type de population.

-des artistes professionnels qui vont intervenir dans le projet, être mis en contact avec la population et partager avec elle une création artistique

Ces trois « critères » font ressortir premièrement que la culture est entendue dans ces projets selon son acception large. Tout individu est porteur d'une culture particulière qui va être valorisée par le projet culturel. La politique culture et lien social participe de ce fait à faire valoir la diversité culturelle. Ensuite, on notera que la complémentarité entre des acteurs de terrain et des professionnels de la culture est à la base de la réussite des actions culture et lien social. Chacun est amené à agir selon son domaine de compétence, en étroite collaboration avec l'autre puisque les deux sont nécessaires à la bonne réalisation du projet. Enfin, on remarquera qu'un critère a petit à petit disparu depuis 2006 même s'il est implicite dans toute méthodologie de projet : « les modalités d'évaluation de l'action et l'apport artistique dans le projet doivent être inscrits dans la démarche ». Lorsque l'on sait l'importance de l'évaluation aujourd'hui au niveau des politiques publiques, il est étonnant de constater que ce critère n'est pas cité par le Service lorsqu'il présente la politique culture et lien social. Le Service étudie les actions en les confrontant notamment aux trois « critères » précités. Chaque projet est décliné dans un document qui sert à préparer la commission permanente : une brève présentation faisant ressortir les objectifs et l'intérêt social du projet, la proposition d'un montant de subvention et les commentaires de la chef de service. Les projets sont classés selon la hiérarchie suivante :

I : Projets portés depuis plusieurs années par des compagnies artistiques identifiées sur leur volonté de s'inscrire dans le lien social sur leurs lieux de création qui pourraient faire l'objet d'une convention Culture et Lien social.

II : Projets très intéressants, mais limités dans le temps. Les populations concernées sont bien identifiées et le projet artistique solide.

III : Projet comportant des actions de lien social et encadrées par des artistes, mais du domaine de compétences des actions socio-culturelles ou strictement éducatives. Projets non encadrés par des artistes. Projets ne pouvant faire l'objet d'une aide spécifique Culture et lien social.

Les subventions accordées à la politique culture et lien social se répartissent suivant deux types de financement :

- Les dossiers de demande de subvention traités au fur et à mesure de leur arrivée. La décision d'octroi d'une subvention pour tel projet se fait par les élus lors des commissions permanentes. Selon la délibération de l'assemblée pour l'attribution du budget au service des pratiques artistiques/Culture et lien social en 2007, l'enveloppe culture et lien social était de 280 000 €.
- Les conventions culturelles avec l'intégration d'un volet culture et lien social (soit huit organismes conventionnés sur trente sept conventions culturelles) sont financées à hauteur de 69 750 €.

## *2. L'éternel retour du concept de démocratisation culturelle ?*

### **→ Bilan comparatif 2006/2007 de la politique culture et lien social**

En 2006, le Service culture et lien social a participé au financement de 58 projets, en moyenne autour de 10% de leur budget global. Le montant total des subventions votées s'élève à 202 310 €. En 2007, 65 projets culture et lien social ont été aidés financièrement en moyenne pour un montant de 13,2% du budget global, le niveau des subventions votées étant plus élevé qu'en 2006 : 250 000 €. Il faut noter que le montant des subventions accordées est très variable selon le projet et selon le budget des projets. En général, en ce qui concerne le soutien aux projets culture et lien social, le Conseil général a tendance à s'aligner sur les sommes versées par les autres partenaires publics (la Ville ou la région par exemple). Il ne dépasse que très rarement les 25% du budget global des projets.

Parmi les projets financés, 60% sont des projets occasionnels, un bon quart des projets annuels et environ 10% pour l'activité permanente de structures (associations de type Solexine qui ont pour objet de retisser du lien social par la pratique artistique). En 2007, on se rend compte que les 7 projets supplémentaires concernent les publics dits « spécifiques » c'est-à-dire les populations qui relèvent des domaines de l'exclusion/isolement, du handicap, du judiciaire/pénitentiaire et de la santé. Sinon presque trois quarts des projets culture et lien social touchent principalement les publics non spécifiques c'est-à-dire issus des secteurs de l'éducation/insertion jeunes, insertion adultes, lien social et médiation. Si l'on affine cette répartition des projets culture et lien social en fonction des domaines, on

constate qu'il y a des fluctuations selon les années même si le domaine privilégié par les actions reste celui du « lien social » (il faut noter que c'est la catégorie un peu fourre-tout du Service). Ainsi en 2006, il y a eu davantage de projets qu'en 2007 dans les domaines du handicap, de l'insertion adultes et du lien social. En 2007, en revanche, il y a eu une hausse du nombre de projets dans tous les autres secteurs et plus particulièrement au niveau du judiciaire/pénitentiaire, de la médiation et de l'exclusion/isolement.

Enfin, les statistiques qui fâchent sont celles concernant la répartition des projets culture et lien social sur les treize territoires isérois. On se rend très vite compte que la très grande majorité des actions se déroulent sur l'agglomération grenobloise. Toutefois, cela peut se justifier par la très grande concentration des structures culturelles comme sociales présentes sur ce territoire. Il y a aussi plus de personnes que sur les autres territoires. Bref, tout cela pour dire qu'il n'est pas étonnant que 60% des projets culture et lien social proviennent de l'agglomération grenobloise, ils ont au moins l'avantage de toucher des populations « éloignées de la culture ». Ensuite, environ 10% des projets sont issus du territoire de la Porte des Alpes et autour de 8% dans le Voironnais-Chartreuse. Mis à part ces territoires que l'on pourrait qualifier d'actifs sur le plan culture et lien social, se détache un petit groupe de territoires comprenant le Vals du Dauphiné, le Trièves, le Sud Grésivaudan, l'Isère Rhodanienne, le Grésivaudan qui représentent chacun en moyenne 3% des projets. Puis viennent les territoires vierges de projets, ceux où l'on a du mal à construire des partenariats solides, à identifier des potentiels porteurs de projets culture et lien social. C'est le cas principalement de l'Oisans, du Haut Rhône Dauphinois, du Vercors (une seule structure active qui, du coup, a du mal à être sur tous les fronts : la Maison Pour Tous à Villard de Lans) et de la Bièvre-Valloire qui a réussi à sortir de sa torpeur en 2007 avec un petit 3% des projets culture et lien social. Cette répartition des projets repose l'éternelle question de la démocratisation culturelle et de l'accès pour tous à la culture, quelque soit le lieu de vie des personnes.

#### **→ Orientations de la politique culture et lien social**

La politique culture et lien social est difficile à saisir dans sa totalité bien qu'elle soit simple dans son propos et souple dans son application. Cependant l'étendue de ses objectifs et la dimension variable de ses finalités rendent sa compréhension plus

délicate notamment au sein du Conseil général. Pour remédier à cela, il fallait rendre plus visible la politique Culture et lien social, notamment en esquissant une nouvelle définition. C'est ce à quoi a travaillé Christiane Audemard-Rizzo dans la rédaction d'un manifeste<sup>21</sup> de la politique « culture et lien social ». Ce texte réaffirme les ambitions de la politique Culture et lien social et balaie les moyens pour y arriver. Ce texte a été corrigé et validé par le DAC Jean Guibal et devrait l'être aussi (peut-être déjà) par l' élu à la culture Claude Bertrand avant d'être rendu public. Ce texte est intéressant dans la mesure où il dégage les nouveaux axes de travail du Service culture et lien social.

-En premier lieu, le Service devra développer la communication autour de culture et lien social, notamment par la création de nouveaux moyens de communication pour rendre plus visible la politique culture et lien social du Conseil général : blog, lettre d'information destinée aux partenaires, fiches-actions, plaquettes, site Internet... Les idées ne manquent pas mais les moyens techniques et le personnel du service ne sont pas suffisants pour mettre en place une telle révolution médiatique.

-Ensuite, le Service devra approfondir la politique de conventionnement avec l'intégration d'un volet Culture et lien social dans toutes les conventions d'objectifs signées avec les collectivités territoriales et les structures de diffusion. Il s'agit en quelque sorte de faire le point sur la place des structures culturelles dans la politique culture et lien social : travaillent-elles avec des associations locales, prennent-elles en compte les publics empêchés (notamment handicapés), organisent-elles des rencontres ou des ateliers autour de leur spectacle... ? Il ne s'agit pas d'imposer aux structures conventionnées des directives culture et lien social mais plutôt de les accompagner pour que petit à petit elles s'adressent à d'autres populations que leur public habituel. Je tiens ici à différencier la politique culture et lien social des actions menées par le Service des Relations Publiques (de la MC2 par exemple). Les actions culture et lien sortent du carcan de l'équipement culturel pour aller se glisser dans les marges, là où se trouvent les publics dits « éloignés ». La politique culture et lien social repose beaucoup plus sur un travail de médiation, il s'agit de donner les moyens aux personnes d'être acteur d'une ou devant une création. Ce n'est pas se contenter d'une politique communicationnelle et tarifaire auprès de quelques Comités d'entreprise, associations de personnes souffrant d'exclusion...

---

<sup>21</sup> Cf. annexe n°

Cet ajout d'un volet culture et lien social passera plutôt dans un premier temps par la création de jumelages entre les équipements culturels et des équipements sociaux, en faisant en sorte que cela débouche sur des projets culture et lien social harmonieux.

Sur ce point, il faut notamment citer la convention culturelle signée entre le Conseil général et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) afin de mener de véritables actions en milieu pénitentiaire.

-Le Service devra également insister davantage sur l'évaluation de la politique culture et lien social : donner des chiffres, des résultats de la politique culture et lien social (notamment par les inextinguibles études sur les publics qui prennent un malin plaisir à démontrer que la culture demeure l'apanage d'une certaine classe de population). Il devra aussi affiner les critères de sélection des dossiers de demandes de subvention culture et lien social, dans un souci de transparence vis à vis des porteurs de projet mais également pour ensuite pouvoir en tirer une évaluation plus précise.

-Par ailleurs, le Service aimerait faire valoir son expertise. Cela pourrait se faire par l'ouverture de son centre de documentation aux étudiants, chercheurs et professionnels de la culture mais également par l'organisation de rencontres autour de la thématique culture et lien social, à l'exemple du colloque tenu en 2006. On soulignera le fait que dans ce manifeste il n'est plus du tout question de réseaux professionnels, que ce soit au niveau de la création comme de l'animation, à l'exception peut-être du réseau des structures qui participent à développer les pratiques amateurs.

-Le projet « Culture Isère » : les autres directions ont besoin de mieux comprendre la politique Culture et lien social. C'est pourquoi, le Directeur Général Adjoint de la culture et du patrimoine, Claude Truy, a passé une commande au Service Culture et lien social. Il souhaiterait l'impliquer dans un projet de construction d'une culture commune aux 4600 agents du Conseil général selon quatre objectifs : renforcer la cohésion sociale entre les agents, améliorer la qualité et la rapidité de l'intégration des nouveaux arrivants, ancrer les valeurs sur des références durables, situer la contribution de chacun dans une œuvre collective. S'il faut se méfier de ce projet « Culture Isère » comme d'un succédané de la politique culture et lien social, cela permettrait tout de même au service de faire un coup de publicité efficace.



-En dernier lieu, il a été également demandé au Service par Claude Bertrand d'accentuer la politique culture et lien social au sein des quartiers. Une réunion s'est donc tenue entre le Service Culture et lien social et l'Espace 600 (avec la directrice Geneviève Le Faure et son administratrice Lucile Duriez). Au cours de cette réunion, il a été discuté de la possibilité de mettre en œuvre un travail de partenariat entre des structures culturelles situées dans différents quartiers de l'agglomération grenobloise. Les enfants de la Villeneuve seraient ainsi amenés à aller assister à des spectacles dans d'autres quartiers que le leur et des enfants d'ailleurs à venir voir des spectacles à l'Espace 600 de la Villeneuve. Le problème d'un tel projet étant la différence tarifaire entre les différents établissements, le Service des pratiques artistiques/culture et lien social pourrait participer en payant la différence.

#### → **Culture et lien social, la dilution du sens dans les discours des élus**

Dans le manifeste de la politique culture et lien social, on se rend compte que le champ de cette politique est de plus en plus vaste. Au début limitée aux publics de l'insertion et plus particulièrement à l'accès de la culture des handicapés, désormais la politique culture et lien social est devenue une politique de « démocratisation culturelle » prônant à la fois la « diversité culturelle » et « une nouvelle éducation populaire ». Cette extension de la notion se répercute sur la sélection des dossiers : certains dossiers vont être acceptés alors qu'ils ne remplissent pas toutes les conditions (par exemple pas de présence d'artistes professionnels ou à l'inverse pas de réel partenariat avec des structures sociales). Il en ressort que cela est dû à des « critères » pas assez définis, encore faudrait-il respecter ceux déjà fixés. Dans la phase de diagnostic du projet d'administration 2008-2011, culture et lien social est présentée comme une politique « originale » et fait partie des points positifs du travail de la DCP. En revanche, en ce qui concerne les « points à améliorer », on relèvera notamment des « critères d'intervention peu précis » et le « peu de prise en compte des équipes et pratiques émergentes », ces deux critiques pouvant être faites, il me semble, à la politique culture et lien social.

Ce qui pourrait expliquer davantage cet étirement de la notion de politique culture et lien social est son succès auprès des élus et plus particulièrement auprès de Claude Bertrand. L'élu à la culture d'obédience communiste, en appuyant la politique culture et lien social a ainsi trouvé le moyen de se distinguer de la pensée socialiste du président du Conseil général, en mettant en avant le paradigme infatigable de

démocratisation culturelle. En faisant de cette politique une priorité du Conseil général on peut se demander si culture et lien social n'est pas en train d'y perdre son âme. Il faut ici être clair, la politique culture et lien social peut être qualifiée de politique de démocratisation culturelle dans la mesure où en essayant de toucher d'autres populations, elle élargit ainsi la culture. Toutefois, la politique culturelle dépasse la simple démocratisation culturelle dans la mesure où pour toucher ces populations dites éloignées de la culture, elle est obligée de prendre en compte la culture des personnes et de les considérer comme acteurs au sein des projets culture et lien social. En ce sens, la politique culture et lien social est, à l'exemple de la politique culturelle flamande, une politique de démocratie culturelle. Par conséquent, limiter culture et lien social à de la démocratisation culturelle serait nier ce qui fait l'originalité de cette politique qui flirte entre la démocratisation et la démocratie culturelle.

### *3. Culture et lien social, une politique culturelle de territoire*

Enfin, la politique Culture et lien social me semble illustrer à merveille l'ajustement des collectivités territoriales à de nouvelles démarches culturelles. En effet, suite aux lois de décentralisation et à la non détermination des compétences de chacune en matière culturelle, les collectivités se sont mises de plus en plus à coopérer entre elles sur des projets culturels de territoire. C'est à dire qu'au travers de conventions, de financements croisés, de contrats de développement... les collectivités locales vont coopérer, établir de solides partenariats pour mettre en place un projet commun.

La politique culture et lien social a réussi à dépasser l'enfermement de la politique culturelle française qui consistait à mailler tout le territoire français d'équipements culturels (souvent de qualité). Cette politique non seulement s'est avérée coûteuse mais de plus inefficace en matière de démocratisation culturelle, car on s'est très vite rendu compte que les équipements avaient beau existé, la population n'y venait pas pour autant ou alors avec un véritable travail de médiation. En outre cette politique s'est avérée perverse car désormais il faut gérer les équipements en question. Cette politique a donc participé à paralyser les politiques culturelles locales qui sont aujourd'hui obligées de sacrifier une partie de leur budget culturel dans des subventions de fonctionnement attribuées à ces équipements

culturels. Or la politique culture et lien social a le mérite de s'appuyer sur les structures culturelles déjà présentes pour aller toucher d'autres publics. La politique culture et lien social est très souple afin de mieux prendre en compte la diversité des projets culturels possibles selon les partenariats établis, les problématiques abordées et, nous le verrons dans la troisième partie, les territoires concernés. Culture et lien social n'est pas un dispositif, ce n'est pas non plus un programme mais bien une véritable politique au service de tous les citoyens, ce que l'on appelle un service public. La politique culture et lien social se différencie du dispositif étatique de la politique de la ville dans le sens où il n'y a pas d'appel à projet préalable, il n'y a pas de critères précis auxquels le projet doit se conformer. Ce n'est pas la collectivité qui finalement va construire la politique culture et lien social mais plutôt l'ensemble des projets présentés et retenus qui vont constituer et faire évoluer la politique culture et lien social en fonction des réalités de terrain.

Dans ces projets, la culture n'est plus vue comme une fin en soi mais comme un moyen d'atteindre d'autres buts. Guy Saez explique ainsi que l'approche de la culture a changé<sup>22</sup>. Désormais, elle n'est plus envisagée comme un bien commun en soi mais comme un « facteur de cohésion sociale et économique » (coïncidant avec l'article 151 de la communauté européenne). Cette conception tend à faire éclater l'unité des politiques culturelles telles qu'elles se sont développées depuis un demi siècle. L'action culturelle est inscrite, dès lors, dans un vaste projet de territoire auquel vont participer les différents niveaux d'administration publique. C'est ainsi que va s'instituer la transversalité des politiques culturelles vers un même but (par exemple le lien social dans le cas des projets culture et lien social). De plus, cette évolution de l'action culturelle est légitimée par l'aspiration de certains artistes qui désirent s'inscrire davantage dans la société et au niveau territorial<sup>23</sup>.

La politique culture et lien social a donc la vertu de « décloisonner »<sup>24</sup> l'action culturelle, de la faire se confronter à d'autres objectifs et d'autres secteurs. L'enjeu est ici de valoriser la diversité culturelle à l'échelle du territoire isérois, tout en développant des références communes.

---

<sup>22</sup> SAEZ (G.), « Pouvoirs publics et politique culturelle-L'action des collectivités territoriales en matière culturelle » in **Cahier Français** n°312, Paris, janvier-février 2003, p 41-43.

<sup>23</sup> RIZZARDO (R.), « Toute situation figée produit ses contre-courants et ses marges » in dossier de La Scène, juin 2007, n°45

<sup>24</sup> RIZZARDO (R.), « Les actions culturelles » in Les Notices de la Documentation Française, Notice 22 , p. 147

### III. La politique culture et lien social mise en espace

Nous avons vu longuement ce qu'était la politique Culture et lien social du Conseil général de l'Isère et quels étaient ses particularités, ses atouts et ses limites. Maintenant, j'aimerais confronter cette politique au territoire, voir comment elle s'inscrit sur un espace donné. Dans quelles mesures la politique culture et lien social s'adapte-t-elle aux propriétés d'un territoire ? Quelle est l'adéquation de la politique Culture et lien social au territoire ?

Considérant que la politique culture et lien social est avant tout définie et portée par les projets mis en place par des structures de terrain, j'appuierai cette modeste démonstration sur quatre exemples, c'est-à-dire deux structures rurales et deux structures urbaines. Après une brève présentation des structures et de leur dimension culture et lien social, je comparerai la politique culture et lien social menée sur ces deux types de territoire pour au final essayer d'extraire les éléments indispensables de cette politique.

#### A. Délimitation des termes

##### 1. *Désarticulation de la politique culture et lien social*

La problématique « Culture et lien social » est compliquée car extensible et selon l'utilisation qui en est faite, elle peut recouvrir des domaines plus ou moins larges d'intervention. Le problème vient déjà des termes : les notions de culture comme de lien social peuvent à l'excès tout englober. Tout peut être culturel comme tout peut être lien social à partir du moment où deux ou plusieurs personnes sont amenées à être en contact. Toutefois, il faut préciser que la simple rencontre entre des individus n'est pas suffisante pour faire du lien social.

Culture et lien social peut donc aussi bien désigner des actions menées auprès des publics dits empêchés comme les prisonniers, les malades, les immigrés... que des interventions relevant davantage de l'éducation artistique ou encore de la démocratisation culturelle sur un territoire, à l'exemple du Chapiteau de l'Isère. Le problème est que bien souvent les termes se mélangent, sont galvaudés à force d'être employés à tort et à travers. Au final plus personne ne sait vraiment ce

qu'ils signifient et ces termes ont perdu leur pertinence et leur sens de départ. L'expression est à la mode, un brin démagogique, un poil compassionnelle. Même au sein du Conseil général, cette notion de Culture et lien social qui fait pourtant l'unanimité n'est pas utilisée de la même façon. Finalement on s'aperçoit que toutes les politiques culturelles de l'Isère devraient avoir un volet culture et lien social pour les pratiques amateurs, les EMDT, les politiques de diffusion... Mais il ne faut pas oublier que la politique culture et lien social ne se limite pas à cette transversalité, elle vaut également pour elle-même.

Afin d'éviter ces flous de notion, je reviendrai aux deux composantes de la politique culture et lien social pour voir comment elles s'articulent entre elles et quelle place elles ont au sein de la politique culture et lien social.

C'est une acception large de la culture qui sous-tend la politique culture et lien social, sans pour autant en arriver à la définition globalisante de l'Unesco. C'est l'affirmation que la culture est un droit, au même titre que l'éducation. Pourtant, de nombreuses personnes n'y ont pas encore accès ou ne se sentent pas concernées. Face à ce constat, il est urgent de réinterroger le rôle, les responsabilités des politiques publiques dans la société et dans l'accès de tous à la culture, facteur d'épanouissement et de reconnaissance interpersonnelle.

Le lien social renvoie aux multiples dangers de rupture à la fois des liens interpersonnels et des liens de l'individu au groupe. Il faut ici rappeler que le lien social a plusieurs dimensions et que par conséquent, le délitement social est le résultat d'un polytraumatisme. Cela implique également qu'il n'y a pas une solution miracle pour résoudre le problème de la montée de l'exclusion sociale. On est dans une société où tout un chacun peut rapidement basculer dans une situation de retrait, de marginalité, d'isolement par rapport au reste de la société et aux normes fixées.

Dans l'expression « culture et lien social », ce que signifie la conjonction de coordination « et », c'est que la culture ne peut s'entendre sans le lien social et vice-versa, l'un et l'autre s'interrogeant mutuellement. Le problème n'est ici pas au niveau de l'action culturelle, il est au niveau de la société actuelle. C'est pourquoi, les pouvoirs publics sont tenus d'agir et la culture étant lien social<sup>25</sup>, il apparaît évident

---

<sup>25</sup> HURSTEL (J.), « La culture est lien social » in *L'Observatoire* n° 16

de faire de la culture le cheval de bataille du lien social. C'est à partir de ces définitions basiques que se construit le sens des projets culture et lien social et de la politique qui les soutient.

Pour qu'il y ait culture il faut donc qu'il y ait dans le projet des professionnels de la culture qui vont mettre leurs compétences au service de populations identifiées. Leur intervention permet de monter des projets de qualité et d'atteindre le domaine de l'émotion, de la sensibilité chez les personnes. Il est important de ne pas déclinier la culture selon les disciplines traditionnelles des Beaux Arts mais de laisser la place aux cultures émergentes, aux nouveaux arts et aux cultures populaires. Il est nécessaire de ne pas tomber dans l'écueil des politiques culturelles « à la Malraux » qui visaient souvent à imposer, à démocratiser ce qu'ils croyaient être la « bonne culture ». Selon moi la culture, à l'exemple de la conception flamande se décline selon les personnes. Tout le monde est porteur de culture et il n'y a pas de bonne et de mauvaise culture. C'est la vocation des projets culture et lien social de stimuler la part culturelle présente en chacun de nous et d'inciter les personnes à trouver dans la culture un moyen d'épanouissement personnel et d'appartenance au corps social.

Pour qu'il y ait lien social, il faut qu'il y ait des porteurs de projets qui peuvent appartenir soit au champ social soit au champ culturel, des gens de terrain qui connaissent bien les populations et qui soient en mesure d'identifier leurs problèmes. Ils vont alors concevoir un projet en partenariat avec un ou des professionnels de la culture afin de rassembler ces populations autour d'un projet qui aura du sens. L'art ou la culture permettent de magnifier l'émotion du moment partagé, de souder davantage les personnes, de consolider le sentiment d'appartenance à une culture commune.

Enfin, bien sûr il faut une population identifiée et concernée qui va s'impliquer dans le projet et redevenir, de cette façon, citoyen, c'est-à-dire acteur au sein de la société. La politique culture et lien social engendre donc à la fois des bénéfices individuels mais également des bénéfices sociaux.

Pour qu'il y ait culture et lien social, il faut donc que tous les acteurs du projet travaillent ensemble dans l'optique d'une réalisation d'ordre culturel ou artistique. La politique culture et lien social repose sur un véritable partenariat entre les professionnels du terrain, les artistes et les collectivités territoriales et peut être aussi bientôt avec les acteurs du privé.

C'est donc l'aspect de la politique culture et lien social en tant qu'incitatrice et soutien de projets multiples et variés qui va nous intéresser ici. C'est cette diversité de projets qui permet d'expliquer l'acception « culture et lien social », qui bien qu'imparfaite a le mérite d'être assez ouverte pour laisser entrevoir des possibilités infinies de projets : selon la discipline artistique, le partenariat établi, la population concernée, la problématique abordée... et le territoire touché.

## 2. *Territoire d'exclusion, territoire d'appartenance*

Si l'on se réfère à la définition du dictionnaire<sup>26</sup>, on découvre que le territoire a lui aussi plusieurs dimensions. C'est en premier lieu une « portion de la surface terrestre occupée par un groupe humain », c'est donc un espace géographique qui est difficilement dissociable des habitants qui y vivent, qui y exploitent des ressources, en somme qui le construisent culturellement. Ensuite, un territoire est également une unité de gestion politico-administrative et une circonscription sur laquelle s'exerce une juridiction déterminée. Je me limiterai quant à moi au territoire, lieu de vie mais il est important de noter que parfois les deux se recoupent forcément. Ne serait-ce parce que les collectivités ont essayé depuis toujours de délimiter leur territoire et de faire assimiler cette notion à la population pour que celle-ci devienne comme naturelle.

Toutefois, la définition du dictionnaire étant assez restreinte, je suis allée me plonger dans les cours de Master de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble pour me faire une idée plus précise de la notion de territoire et de sa distinction avec la notion d'espace. Ainsi, un espace devient territoire quand il possède une limite institutionnelle ou informelle, acceptée par les autres acteurs de cet espace. Un espace devient territoire quand les populations y trouvent leurs ressources pour vivre. Un espace devient territoire quand on appartient au territoire, c'est-à-dire qu'on va se définir par rapport à ce territoire.

Le territoire est donc un espace approprié, une aire spatiale cohérente et identifiée par les populations qui sont à l'intérieur. Toutefois, cette définition du territoire ne serait pas complète sans l'ajout de trois autres éléments. Premièrement, il faut prendre en compte les limites du territoire qui ne sont pas forcément des bornes physiques mais peuvent être aussi des zones d'influence. Deuxièmement, le

---

<sup>26</sup> Le Maxidico, Editions de la Connaissance, Paris, 1996.

territoire appartient au groupe social qui s'y trouve. Troisièmement, le territoire est ce à quoi on appartient.

Ce dernier point est peut-être le plus important car il montre que le territoire se définit essentiellement par l'appartenance à une identité collective qui se construit en opposition avec les territoires voisins. Les territoires vont se construire souvent aux limites, à partir de conflits réels ou simulés avec des personnes d'autres territoires. En somme, la notion de territoire est complexe, difficile à saisir mais très pertinente à étudier en ce qui concerne culture et lien social dans la mesure où elle interroge le lien social. Selon les personnes, le territoire sera tantôt territoire d'exclusion tantôt territoire d'appartenance à une communauté. Le sentiment d'appartenance à un territoire se fait sur la base de l'identité, par rapport aux personnes qui ne sont pas de ce territoire. Le problème du lien social sur le territoire éclate lorsqu'il n'y a plus ce sentiment de sociabilité, d'appartenance et d'appropriation du territoire par la population. Le territoire devient alors une zone de conflits et de lutte de pouvoir de quelques individus qui vont occuper ce territoire au détriment des autres qui ont alors tendance à se replier dans leur sphère privée. Le territoire est donc étroitement associé au lien social et selon la manière dont il est aménagé, la façon dont il est reconnu par la population... il sera créateur ou destructeur de lien social. Un des termes dérivés de la notion de territoire est celui de territorialité. La territorialité est un rapport à quelque chose, une construction culturelle. Or ce rapport au territoire est évolutif et cette territorialité est le résultat d'un empilement progressif d'identités, au gré des relations que les groupes vont entretenir avec ce qui est extérieur et différent. C'est la quête de la plus grande autonomie possible sur le territoire qui va être le moteur de la territorialité. Si la territorialité est utile à la cohésion du groupe et à son intégration, elle est aussi à l'origine de tensions et de conflits. Le territoire est alors utilisé pour exclure l'autre, comme un moyen de faire pression sur les autres institutions en dérogeant aux règles. C'est ce sur quoi insistait Geneviève Lefaure, directrice de l'Espace 600, lors d'une réunion<sup>27</sup> avec le Service culture et lien social en disant que « la notion de territoire était dépassée, indispensable et à dépasser ». Selon elle, la notion de territoire est indispensable parce qu'elle représente le lieu d'habitation, au même titre que la notion de quartier. La notion de territoire est dépassée dans la mesure où elle enferme et renvoie au problème de la

---

<sup>27</sup> Réunion avec Geneviève Lefaure à l'Espace 600 le 17 mars 2008 autour de la question du territoire.



ghettoïsation. La notion de territoire est à dépasser car il est nécessaire d'élargir chaque fois plus le territoire pour prendre conscience que l'on fait partie d'un tout.

A partir de cette conception ambivalente du territoire, nous allons voir comment les projets culture et lien social germent sur un territoire pour faire en sorte que ce territoire génère ensuite davantage de sociabilité et accentue chez les individus le sentiment d'appartenir à une même communauté.

## B. La politique culture et lien social confrontée aux territoires

### 1. *Territoire rural en voie d'urbanisation (Scènes Obliques et le Granjou)*

En Isère, les territoires à la périphérie du centre qui étaient autrefois considérés comme ruraux sont aujourd'hui en pleine mutation avec l'invasion de la ville. Ces espaces sont désormais appelés périurbains c'est-à-dire que ce sont des espaces plus ou moins bâtis avec des éléments appartenant au rural et d'autres à l'urbain. Ces changements sont dus à l'arrivée de nouvelles populations avec un mode de vie urbain dans les villages à proximité de Grenoble. Ces personnes, désignées comme des rurbains, s'installent dans ces villages soit pour la qualité de vie soit pour venir travailler dans les entreprises qui se montent aux alentours de Grenoble (notamment les zones industrielles situées à l'extérieur de la ville). Ce sont souvent des familles jeunes, de classe moyenne, qui arrivent avec des exigences d'urbains (notamment au niveau des services municipaux disponibles) qui ne correspondent pas forcément aux volontés des populations locales. Par exemple, les citadins ne souhaitent pas trop que les villages où ils habitent s'agrandissent car ils souhaitent profiter de la qualité de vie de la campagne (avoir la nature à proximité, connaître ses voisins...). Or les familles d'agriculteurs voient l'arrivée de nouveaux habitants comme une façon de faire monter le prix de leurs terrains. C'est ainsi que certaines zones autrefois consacrées aux activités de maraîchage se transforment en spéculation foncière. Avec cet exemple, on comprend bien que chacun essaie de préserver ses intérêts et que de plus en plus les municipalités doivent gérer des problèmes de ce type.

Se pose alors la question de l'appropriation des lieux, la confrontation de représentations différentes. Les rurbains ont tendance à vivre entre eux car ils ne se

sentent pas intégrés. Les locaux craignent eux de perdre leur identité au détriment de celle des urbains. C'est le problème de l'acculturation et de la cohabitation de deux cultures : l'essentiel est que les rurbains et les populations locales reconstruisent ensemble une culture commune, fruit de la culture des uns et des autres. C'est dans ce contexte, que les projets culture et lien social portés et accompagnés par Scènes Oblique et le centre socioculturel du Granjou prennent tout leur sens.

### → L'association Scènes Obliques

Cette association a été créée par Antoine Choplin en 1992, sur la commune perchée des Adrets avec pour objet de promouvoir les arts de la scène et l'écriture créative en milieu rural de montagne, à travers l'organisation d'événements et de manifestations autour d'artistes professionnels. Cette association voulait faire exister des propositions artistiques et culturelles de qualité dans des lieux encore marginaux pour l'action culturelle, à savoir dans les balcons de Belledonne. En effet, il y avait à l'époque très peu de propositions culturelles dans le domaine du spectacle vivant, un peu plus au niveau du patrimoine mais cela restait des actions très localisées. Tous les projets artistiques et culturels de Scènes Obliques prennent en compte à la fois la notion de territoire mais également de lien social et les conçoivent comme des outils pour construire des « espaces interstitiels ». Or le territoire de Belledonne se prête à merveille à cette recherche de nouveaux espaces culturels. En effet, ce territoire de montagne est difficilement accessible, faiblement peuplé et nous confronte sans cesse à la verticalité. Même si de plus en plus les communes situées dans la vallée s'urbanisent, la nature garde encore une forte présence sur ce territoire (à l'exemple de la forêt qui vient envahir les champs laissés en friche).

C'est donc dans ce cadre de montagne que l'association Scènes Obliques vient semer sur le territoire des projets culturels qui participent à rassembler les populations, à leur faire partager des émotions, à les inviter à s'impliquer davantage dans la vie de leur village...

L'association Scènes Obliques c'est en premier lieu le Festival de l'Arpenteur, festival de rencontres autour du spectacle vivant et de la littérature sur les pentes du massif de Belledonne. Les artistes sont invités à jouer avec le territoire et ses particularités (la pente et ses déséquilibres, les sommets et leurs horizons...). Le festival de l'Arpenteur est une interrogation permanente du concept d'espace. Ce

festival est l'occasion de donner à voir et à entendre les actions culturelles qui ont été menées tout au long de l'année. C'est le cas des textes écrits dans le cadre du projet « Chemins d'écriture », résidences itinérantes d'auteurs étrangers qui sont conviés à restituer par leurs écrits une image de leur parcours isérois en altitude, nourri de rencontres avec la population locale au cœur de leurs espaces de vie. Ce projet est issu d'un partenariat européen et d'une coopération inter territoriale avec l'association Textes en l'air (Festival Textes en l'air). C'est également le cas du projet Plumes d'Arpenteurs, mené en partenariat avec les bibliothèques du Grésivaudan. Les personnes sont amenées à écrire de courtes nouvelles sur un thème donné (par exemple cette année le thème était « Echappées belles ») au cours d'ateliers d'écriture créative. Des ateliers de mise en voix sont également proposés pour apprendre à dire les textes écrits. Enfin, un jury de lecteurs critiques permet de déterminer les meilleures nouvelles qui seront publiées dans la revue Arpentages de l'association.

On se rend donc compte que l'activité événementielle de l'association est en fait le révélateur et la valorisation de toutes les initiatives menées au quotidien qui, elles, tissent durablement des liens au sein de la population, c'est un peu comme l'arrivée d'une longue ascension, la surprise et l'inattendu de l'au-delà.

Pour clôturer cette brève présentation de l'association Scènes Obliques, je citerai deux projets : un à venir et un à suivre.

Celui à venir est un projet international de territoire intitulé CAIRNS (Carrefour Artistique International Rural pour les Nouvelles Scènes (interstitielles)). Ce projet a pour objectifs de repérer et de mettre en partage des initiatives culturelles « interstitielles » de France et d'ailleurs. C'est « un carrefour, un lieu de rencontre et d'échange ainsi qu'un lieu de création. Un lieu de mise en partage des initiatives identifiées ».

Celui à suivre est celui des « Veillées de Belledonne » pour lequel l'association Scènes Obliques s'est vu confier une mission d'accompagnement pour mettre en œuvre une action culturelle de territoire, dans le cadre du programme européen Leader+. L'association Scènes Obliques a donc mené un processus avec un groupe de travail ouvert à tous les habitants et désigné comme des « ateliers collectifs et citoyens ». De ces échanges avec les citoyens va émerger une charte revisitant le concept de veillée. Les communes seront invitées à organiser des veillées sur leur territoire, veillées thématiques comprenant trois temps : un temps

pour la nourriture, un temps pour la parole et un temps pour l'art (avec une représentation). Ce projet culturel de territoire participe à redonner et à reconstruire une identité aux 19 communes de l'association Espace Belledonne. Ces « Veillées de Belledonne » fonctionnent aujourd'hui depuis trois ans et connaissent un grand succès tant auprès des communes que de la population.

### → Le Centre socioculturel intercommunal du Granjou

Le centre socioculturel de la Communauté de Communes du Canton de Monestier-de-Clermont a vu le jour en 2002. Mathieu Warrin en a été nommé directeur la même année pour mettre en place une « animation culturelle à l'échelle du territoire, de type festif »<sup>28</sup>. C'est un espace de rencontres, d'échanges, de découvertes et d'initiatives ouvert à tous qui regroupent trois pôles d'activités : loisirs et vie associative, accompagnement social et professionnel-santé, enfance et vie associative. Le projet culturel du Granjou s'inscrit dans « la recherche d'une nouvelle cohésion sociale territoriale et du renforcement des liens entre générations » et comprend six missions :

- Soutenir le développement des pratiques artistiques amateurs
- Faciliter l'accès à l'information culturelle pour tous les habitants du territoire
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux différentes formes d'expressions artistiques
- Valoriser le patrimoine culturel local
- Encourager la fréquentation des manifestations culturelles
- Participer à l'animation des villages

Situé en plein cœur du Trièves, le centre socioculturel du Granjou doit faire face aux problèmes liés à la rurbanisation de son territoire et notamment à celui des « cités dortoirs ». Comment arriver à éviter l'anonymat, à faire en sorte que les habitants sortent de chez eux, se rencontrent, participent à la vie du village ?

Contrairement au territoire du Grésivaudan où est implantée l'association Scènes Obliques, le Trièves bénéficie d'un réseau culturel dynamique, avec de nombreuses associations qui participent à animer culturellement le territoire. Le rôle de Mathieu Warrin n'est donc pas celui de porteur de projets mais plutôt celui de « facilitateur de projets » (comme il aime à se définir). Pour accomplir ses missions, le centre

---

<sup>28</sup> Entretien Mathieu Warrin au Granjou le 21 mai 2008.

socioculturel travaille avec toutes les associations culturelles, structures culturelles et structures sociales du territoire et les met en relation les unes avec les autres. Le Granjou accompagne les artistes et les associations proposant des ateliers artistiques et culturels, notamment en mettant des salles à leur disposition. Il collabore avec les comités des fêtes et les associations d'animation des communes pour réinventer des fêtes de village. Le Granjou participe à organiser l'Ecole du Spectateur, il s'agit de sensibiliser les enfants aux différentes formes d'expression artistique en les préparant en amont des représentations à être des spectateurs critiques (rencontres avec les artistes, répétitions publiques...). Le Granjou doit également relayer l'information culturelle. Autrefois, Mathieu Warrin passait par le Réseau Hop (Haut-Parleur Culturel), c'est-à-dire un petit groupe de personnes bénévoles qui avait pour rôle d'aller voir des spectacles et de donner leur avis, de faire passer le message au reste de la population, d'activer le bouche à oreille. Mais ce réseau a aujourd'hui été remplacé par une mailing liste très subjective du directeur du Granjou. Il est également important de citer la complémentarité entre le Pot au Noir, espace de création en milieu rural et le Granjou, centre socioculturel ouvert à toutes les populations. Le Granjou veille donc à ce que le Pot au Noir reste ouvert aux associations et aux populations locales (spectacles, artistes en résidence ou en répétition). Cependant, parfois le Granjou met en place des projets culturels à l'exemple du « voyage du croqueur ». Il s'agit d'une réflexion autour de tous les événements qui peuvent faire lien social dans les villages du Trièves. Pendant une année, il a été demandé à Ben Bert de couvrir différents moments de vie collective : manifestations patrimoniales, culturelles, élections, match de rugby, sortie scolaire... pour en tirer douze croquis, un par mois. Aujourd'hui ce projet a donné lieu à une exposition qui circule dans les différentes communes.

## *2. Territoire urbain (Théâtre 145 et Espace 600)*

Dans le département de l'Isère, le territoire urbain est rapporté à l'agglomération grenobloise. Ici nous n'allons pas nous intéresser au territoire urbain dans sa totalité mais plus spécialement à deux quartiers grenoblois très spécifiques, car souvent déclinés comme des quartiers « difficiles ». Le quartier est ici compris comme un lieu de vie, un espace commun d'habitation et une communauté de voisinage. Pourtant, il faut noter qu'en France, contrairement à de nombreux autres

pays, la notion de quartier ne renvoie pas aux notions de communauté, de solidarité et de voisinage. En France, le quartier désigne, à la base, une unité administrative instituée par la préfecture de police pour mieux contrôler son territoire.

Des quartiers ont ainsi été créés dans les années 60, à la périphérie du centre ville. Comme les logements y étaient moins chers venaient s'installer dans ces quartiers les immigrés maghrébins venus chercher du travail en France. De génération en génération, la ghettoïsation s'est accentuée et il s'avère de plus en plus difficile d'intégrer ces communautés immigrées. Ces quartiers deviennent le lieu de violences, de conflits entre bandes, d'agressions et d'exclusion. Comment faire en sorte pour recréer des communautés de voisinage interculturelles et intergénérationnelles ? De quelle manière peut-on redonner une identité positive à ces quartiers tout en essayant de recréer des communautés plus vastes, plus ouvertes aux différences ? C'est ce à quoi s'emploie deux institutions culturelles grenobloises : le Théâtre 145 dans le quartier Berriat-St Bruno et l'Espace 600 dans le quartier de la Villeneuve.

#### **→ Le Théâtre 145**

Le Théâtre 145, situé comme son nom l'indique au n°145 du cours Berriat est un théâtre municipal grenoblois dont la gestion est confiée depuis 1999 à la troupe des Barbarins Fourchus, en conventionnement avec la Ville de Grenoble et le Conseil général de l'Isère. A proximité de la place Saint Bruno célèbre pour son marché, le Théâtre 145 se trouve dans un des quartiers maghrébins et populaires de Grenoble.

Il est tout à la fois un lieu de recherche et de création pour la compagnie et un espace de programmation particulièrement axé sur l'accueil d'équipes artistiques locales. Selon les Barbarins Fourchus, un projet artistique et culturel ne trouve sa pertinence que lorsqu'il est mené en résonance et en interaction avec le territoire sur lequel il se développe. A ce titre, les actions de médiation font partie intégrante du projet du théâtre et cette dynamique participe au développement et à l'affirmation de l'identité du Théâtre 145 au sein du paysage culturel grenoblois.

Les actions de médiation artistique et culturelle menées par le Théâtre 145 prennent plusieurs formes. Des ateliers d'écriture et ateliers vidéo encadrés par des artistes professionnels incitent les habitants à s'exprimer sur leur quartier, à voyager au coin de leur rue. Les suivis de création sont une sorte d'école du spectateur et

comprennent trois temps autour d'une création : un temps de rencontre en amont du spectacle, un temps de représentation et un temps après le spectacle (échanges avec les acteurs, les techniciens, les metteurs en scène...). Une programmation en quartier permet de toucher d'autres publics en organisant des représentations de petites formes dans des lieux tels que l'ANPE, dans un centre nautique, en milieu scolaire, dans des associations type Solexine... Ces petites formes surprennent les gens qui s'y trouvent, un temps d'échange avec les artistes s'avère ensuite nécessaire pour répondre aux questions, recueillir les impressions... Le Théâtre 145 a le mérite d'adapter sa programmation à son public en proposant des rendez-vous plus populaires. C'est le cas des bals de la Premiata Orchestra Di Ballo, des séances de Cinéma de quartier à l'ancienne (avec ouvreuse, présentateur et court métrage au début) et la petite nouveauté de cette année la bricofanfare pour réunir les habitants des quartiers voisins et fonder une fanfare avec des instruments bricolés, inventés et créatifs.

#### → L'Espace 600

L'Espace 600 est un théâtre destiné au jeune public. Il existe depuis plus de 10 ans et s'est vu récemment attribué le label Scène régionale. C'est également un « Centre de ressources artistiques et culturelles pour la jeunesse »<sup>29</sup>. Ce théâtre a été construit à la fin des années 60 en même temps que les galeries du quartier de la Villeneuve. Les urbanistes souhaitaient recréer une sorte de village où il serait possible d'accéder directement à tous les services et les biens souhaités, dans la lignée utopique du concept fouriériste du phalanstère. Le cœur du quartier de la Villeneuve devait donc être à la fois lieu de vie, lieu de citoyenneté, lieu de travail... Aujourd'hui ce quartier ne tient que par une importante dynamique associative qui rappelle sans cesse ce qu'aurait dû être ce quartier, une communauté de voisinage. Pourtant ce quartier avec forte proportion d'immigrés et de jeunes est estampillé « quartier chaud ». Dans ce contexte, l'Espace 600 réaffirme la place de l'art dans la société et se présente comme « un Théâtre ouvert sur la cité », plus précisément il est « à la fois un théâtre ouvert à la création contemporaine pour la jeunesse, un théâtre de découverte de jeunes compagnies et un théâtre de proximité au cœur de

---

<sup>29</sup> Bilan d'activités 2005/2006 de l'Espace 600.

la Villeneuve de Grenoble ». Tout comme le Théâtre 145, l'Espace 600 mène au quotidien un travail de médiation et d'éducation artistique.

A côté d'une programmation jeune public de qualité, l'Espace 600 travaille avec les écoles primaires et les collèges du quartier et des quartiers voisins pour développer l'éducation artistique et la formation du regard critique de l'enfant au travers d'une Ecole du Spectateur. Dans la même veine, des actions de formation artistique et culturelle sont menées auprès des animateurs socioculturels et des enseignants. L'espace 600 est également réputé pour son travail de recherche et de réflexion autour des problématiques de l'éducation artistique, du théâtre jeune public, de la place de l'art dans la société... Cela prend la forme de l'organisation de tables rondes, de colloques, de débats... L'Espace 600 redevient alors cet amphithéâtre forum dédié aux débats publics de société, espace d'expression des citoyens. Par ailleurs, le théâtre profite des résidences d'artistes pour mettre en œuvre des rencontres, des ateliers et des échanges avec les populations de la Villeneuve, et plus particulièrement les jeunes. L'Espace 600 soutient également les pratiques amateurs et n'hésitent pas à diffuser des spectacles montés par des amateurs. Il faut également citer les apéro-concerts, petites touches festives, familiales et musicales dans une programmation essentiellement tournée vers le théâtre jeune public. Enfin, l'Espace 600 est un des fidèles porteurs de projets culture et lien social. En effet, chaque année, il monte un gros projet autour d'une problématique en lien avec le territoire d'implantation du théâtre et son public. Cette action, menée en partenariat avec les structures sociales, éducatives et socioculturelles locales, fait se rencontrer et implique populations et artistes, jeunes et moins jeunes. Par exemple, au cours de la saison 2006-2007 a été conduit le projet « Aux pieds de nos murs »<sup>30</sup> avec la Cie des Mangeurs d'Etoiles. Ce projet qui interrogeait la notion de territoire a abouti à une création théâtrale qui se déroulait pour partie dans des appartements privés. Cela a permis de toucher des familles qui ensuite sont revenues au théâtre.

### *3 De villages en quartiers*

Ce qui se dégage des deux structures rurales est l'absence d'équipements consacrés uniquement à la culture. Concernant Scènes Obliques, cette absence de lieu l'oblige à mieux tenir compte des différentes ressources de son territoire. En

---

<sup>30</sup> CF. Annexe n°



effet, l'association est ainsi encouragée à aller investir d'autres territoires, à impliquer davantage les populations, à faire des actions dans des lieux de rencontres autres que ceux dédiés aux spectacles. Finalement, le fait de ne pas avoir de structure propre offre une plus grande liberté, incite à nouer de nouveaux partenariats avec les associations et structures locales, permet d'aller plus facilement à la rencontre des populations, laisse une place plus importante à l'imaginaire. Selon Antoine Choplin : « en l'absence de lieu dédié au spectacle, la culture est naturellement portée à trouver une place citoyenne au milieu de tous... Cette culture-là, qui décide de faire le chemin vers vous tous plutôt que d'attendre que l'on vienne à elle finit par tresser comme un maillage. ». Le Granjou bénéficie quant à lui d'une structure à part entière mais où il n'est pas possible d'accueillir des spectacles. Toutefois, c'est un lieu intéressant qui permet de multiples usages à la fois culturels et sociaux. Fort de ces différentes activités, le centre socioculturel du Granjou brasse des populations très diverses. Ces personnes ne viennent pas au centre pour les mêmes raisons mais elles se croisent, se saluent et ont ainsi le sentiment de se connaître, d'appartenir à une même communauté. Il est étonnant de constater que ce lieu qui se trouve isolé dans Monestier est pourtant connu de tous, comme s'il avait toujours existé. Les personnes le situent mais toutes ne savent pas ce qui se cache derrière le Granjou. Son directeur Mathieu Warrin apprécie le mystère qui entoure sa structure et le fait que les gens se soient appropriés le bâtiment comme un des points de repère au sein du village. De plus, tout comme Scènes Obliques, le Granjou ne peut pas être un lieu de diffusion de spectacles, il est donc obligé de collaborer avec le Pot au Noir pour monter conjointement des projets culturels.

Donc loin d'être une entrave aux projets culturels, on s'aperçoit que cette absence de structure (faite pour de la programmation de spectacle) est en fait une potentialité énorme d'inventivité culturelle, de coopération et de lien social.

Le deuxième élément qui ressort des projets culture et lien social développés en milieu rural est qu'ils sont intégrés dans une politique plus large de développement local qui vise à redonner une identité aux territoires ruraux en pleine mutation. On le voit très clairement en premier lieu dans le travail mené par Scènes obliques pour l'Espace Belledonne, association de développement local qui a pour première mission de « promouvoir le développement des communes de Belledonne, d'être un lieu de rencontre, de réflexion, et de concertation pour les différents acteurs locaux.

Elle accompagne les communes dans la définition de projets structurants pour le territoire permettant de répondre aux problématiques de développement local rencontrées »<sup>31</sup>. De même, le centre socioculturel intercommunal du Granjou a pour objectif de soutenir le dynamisme de la vie culturelle locale pour en faire un levier du développement territorial et un outil de la cohésion social sur l'ensemble de la communauté de communes du canton de Monestier-de-Clermont. Il faut également souligner le partenariat étroit du Granjou avec le Syndicat d'Aménagement du Trièves.

La politique culture et lien social s'inscrirait donc pleinement en milieu rural dans les politiques de développement territorial. Il faut d'ailleurs citer l'investissement notoire des collectivités locales (communes, communautés de communes, syndicats d'aménagement et bien sûr le Conseil général) dans le financement des projets culture et lien social sur leur territoire. Pourtant, certains élus sont encore réticents à penser que la culture peut être un levier du développement local comme le remarque Mathieu Warrin<sup>32</sup>. C'est également dans le but d'une coopération renforcée des collectivités territoriales autour d'objectifs culturels communs qu'ont été mises en place les conventions culturelles signée, respectivement, entre le Conseil général de l'Isère et la communauté de la CIAGE (avec Scènes Obliques) et entre le Conseil général et la communauté de communes du canton de Monestier-de-Clermont (avec le Granjou).

Enfin, le troisième point intéressant lorsque l'on étudie la politique culture et lien social en milieu rural est la place qu'y occupe la ville, d'autant plus en ce qui concerne les territoires périurbains du Grésivaudan et du Trièves. La ville revient car, comme le remarque Antoine Choplin, il est nécessaire de construire des ponts entre la ville et la campagne, de « transgresser les frontières ». C'est pourquoi Scènes Obliques essaie d'établir des partenariats avec des structures de l'agglomération grenobloise pour que les gens de la ville se déplacent à la campagne et viennent y découvrir territoires et populations. Mais l'inverse vaut aussi. Antoine Choplin regrette que lorsqu'une structure est située en milieu rural, il soit beaucoup plus difficile d'obtenir des financements publics. En effet, ce dernier a été considéré comme un doux rêveur lorsqu'il est allé présenter son projet culturel international

---

<sup>31</sup> Site Internet de l'Espace Belledonne : [www.espacebelledonne.fr](http://www.espacebelledonne.fr)

<sup>32</sup> Bilan de mandat 2001-2007 de la communauté de communes.

CAIRNS aux institutions publiques qui lui ont rétorqué que « hors agglomération point de salut ! ». Enfin, la Ville est présente tout simplement par la présence d'une nouvelle population citadine venue s'installer à la campagne. On en revient alors à la problématique des cités-dortoirs et de la recherche d'une nouvelle identité culturelle commune. Mathieu Warrin reconnaît que les rurbains utilisent fréquemment les services du Granjou (notamment les services à la petite enfance) qui s'avèrent très proches des services disponibles en milieu urbain. En revanche, il est un peu plus difficile de les mobiliser pour qu'ils participent à l'animation culturelle et à la vie associative des villages. L'un des rôles du Granjou est donc ici d'accompagner les projets qui permettent de mélanger anciens et nouveaux habitants. Un des moyens utilisés par Scènes Obliques comme par le Granjou pour inciter davantage les populations à participer à des événements culturels est de donner à ces manifestations un côté festif, avec notamment la préparation et le partage d'un repas. Ce temps culinaire délie les langues et stimule les échanges entre populations et s'inscrit dans la tradition des fêtes de village, des veillées en montagne, des banquets organisés ou imprévus.

Contrairement aux structures rurales, l'association de l'Espace 600 comme celle des Barbarins Fourchus doivent gérer des équipements culturels, même si ces derniers sont de taille modeste. Le bâtiment de l'Espace 600 est situé à proximité de la bibliothèque et du centre socioculturel de la Villeneuve. Il n'a pas tellement de visibilité si ce n'est par les personnes qui viennent à la galerie pour d'autres services. Son intérêt est justement d'être situé à côté d'autres services et de bénéficier d'un grand hall vide parfois investi par des jeunes qui viennent faire du hip hop ou discuter. Le Théâtre 145 a la chance d'avoir pignon sur rue et d'être juste en face d'un arrêt de tram. Cela permet aux Barbarins Fourchus de se tenir sur le pas de la porte de leur théâtre et de racoler ainsi avec humour les gens qui se trouvent dans la rue les soirs de manifestation culturelle. Une des priorités de ces deux structures est de jouer avec le dedans et le dehors, de rendre leurs murs poreux et d'aller investir d'autres espaces publics. C'est ainsi que cette année, l'Espace 600 a organisé des déambulations poétiques dans le quartier de la Villeneuve dans le cadre de son projet annuel d'U-topos à EU-topos. La programmation en quartier du Théâtre 145 repose sur la même logique, il s'agit de présenter des petites formes artistiques dans des lieux sociaux, de loisirs... A l'inverse, pour faire découvrir son théâtre à un public

plus large, il met en place des événements plus populaires comme des bals ou du cinéma populaire. Enfin, il faut préciser que le fait d'avoir une structure permet à l'Espace 600 comme au Théâtre 145 de soutenir à la fois les artistes et compagnies locaux ainsi que les groupes de pratiques amateurs, tous ayant besoin en permanence de lieux de répétition et de lieux de diffusion.

La deuxième remarque réside dans la volonté des deux structures d'étendre le champ de leurs actions culturelles, d'élargir leur territoire, de s'ouvrir à d'autres quartiers. Pour lutter contre la ghettoïsation et un communautarisme restreint, il est nécessaire de faire se rencontrer des personnes provenant de quartiers différents, d'élargir la communauté d'appartenance. L'Espace 600 a toujours essayé d'être à la fois un théâtre de proximité pour les habitants du quartier de la Villeneuve mais également un théâtre jeune public ouvert à tous les jeunes et leurs parents de l'agglomération grenobloise et d'ailleurs. Par l'Ecole du Spectateur, l'Espace 600 emmène les enfants voir des représentations programmées dans d'autres établissements de l'agglomération grenobloise. A l'inverse, en partenariat avec des écoles d'autres quartiers de Grenoble, les enfants viennent à l'Espace 600 pour voir des spectacles. C'est ainsi que petit à petit, l'Espace 600 participe à donner une autre image du quartier de la Villeneuve et à montrer aux enfants du quartier que les enfants issus des autres quartiers ne sont pas si différents. Grâce au FEDER, le Théâtre 145 a lui pu étendre ses actions culturelles aux quartiers voisins c'est-à-dire les quartiers de Fontaine, Mistral et des Eaux Claires.

Enfin, le fait d'être en ville permet à ces deux structures de pouvoir se reposer sur des réseaux plus denses à la fois concernant les structures culturelles mais également les organismes sociaux. Ils ont donc plus de facilité à établir des partenariats et sont souvent sollicités pour participer aux événements culturels organisés dans l'agglomération. Par exemple, l'Espace 600 va recevoir des spectacles et des conférences-débats lors du FITA (Festival International de Théâtre Actions) qui se tient à Grenoble en septembre 2008. Le Théâtre 145 a accueilli des spectacles des Rencontres du Jeune Théâtre Européen qui se tiennent chaque année sur Grenoble. Par ailleurs, il me semble qu'il est plus facile qu'en milieu rural de toucher des personnes souffrant d'exclusion sociale en travaillant avec des associations comme Point d'Eau, Solexine, l'association Gallo... L'exclusion est tout

aussi présente en milieu rural mais elle est moins repérée, plus cachée et il est donc plus difficile de toucher les personnes en difficulté.

En somme, il est très difficile d'étudier la politique culture et lien social en comparant des actions ou des structures porteuses de projets car chaque projet est différent et crée un microcosme social particulier. C'est donc la somme de ces projets qui constitue la politique culture et lien social et permet de faire valoir la diversité culturelle présente sur le territoire isérois et au-delà. Il est pertinent d'étudier le territoire dans la mesure où, en fonction de la population qui se l'approprié, des ressources qui y sont puisées, des acteurs qui l'animent... , le projet culture et lien social qui y sera mené changera du tout au tout. Cependant, il est vrai qu'en fonction de la caractéristique principale du territoire (à savoir s'il est rural ou urbain) on notera des problématiques et des façons de les traiter différentes.

### C. En guise de conclusion : culture, lien social et territoire

Pour conclure, il semble évident que la politique culture et lien social doit être gérée au plus près du territoire et des populations. C'est pourquoi, il est important que les collectivités territoriales se sentent concernées et s'engagent à faire valoir les projets culturels comme des sources de cohésion sociale.

La question est celle du niveau d'administration publique le plus pertinent pour gérer cette compétence. Dans les territoires urbains, je pense que la politique culture et lien social relèverait plutôt de la compétence des villes ou des communautés d'agglomérations puisque les projets culture et lien social qui se déroulent en territoire urbain répondent aux problèmes des ghettos, de la violence, de l'intégration, de l'appropriation de l'espace urbain, de la mixité... Dans les territoires ruraux, cette mission devrait revenir aux communautés de communes ou aux syndicats intercommunaux puisque finalement les projets culture et lien social sont intégrés dans la politique de développement local traitant les questions de l'identité des territoires ruraux, de la reconversion des activités, du problème des cités dortoirs...

Toutefois, je crois qu'il est encore trop tôt pour passer le flambeau et que le Service des pratiques artistiques/culture et lien social assure pour l'instant très bien

son rôle d'initiateur et de fer de lance de la politique culture et lien social sur le territoire isérois. Aujourd'hui, les communes se refusent encore à déléguer leurs compétences culturelles à l'échelon intercommunal même si cela est en train de changer. Pour l'instant, je doute que tous les élus soient convaincus par l'utilité de la culture comme générateur de lien social et même parfois de l'importance de la culture au sein de la société. D'ailleurs, au niveau intercommunal il est rare qu'il y ait une commission exclusivement culturelle, la culture étant souvent associée aux sports et aux loisirs. Il s'agit alors plus d'une politique d'animation que d'une véritable politique culturelle prenant en compte la place de l'artiste au sein de la Cité. Je crois que pour convaincre ces élus, il faut préciser ce qu'est la politique culture et lien social, celle qui émerge des projets soutenus et accompagnés par le Conseil général.

Pour commencer, il faut conserver et rappeler sans cesse les trois orientations culture et lien social déjà déterminées par le Service des pratiques artistiques/culture et lien social. La politique culture et lien social soutient les projets culturels qui s'adressent à une population déterminée. Les actions se construisent sur un partenariat entre une ou des structures de terrain (social, hospitalière, judiciaire, socioculturel...) et un ou plusieurs professionnels de la culture.

Cependant, à l'issue de ce travail de confrontation entre territoires, j'ai pu dégager des grandes tendances qui sont présentes implicitement ou explicitement dans tous les projets culture et lien social. Sans être des obligations, ces « critères » pourraient être ajoutés aux orientations précitées. On remarquera que ces « critères » sont tout aussi larges afin de conserver la diversité des projets et l'adaptabilité de la politique en fonction du territoire, de ses acteurs et de ses populations.

**→ Vers de nouveaux « critères » culture et lien social :**

**-L'implication des populations** identifiées à tous les stades du projet. Il s'agit de travailler avec eux dès les prémises de l'action.

**-L'engagement des artistes**

**-Un travail de médiation**, c'est-à-dire que si l'on implique les personnes il est nécessaire de leur donner les moyens d'être acteurs du projet. Pour cela, il faut leur donner des clés de compréhension, surtout au niveau artistique, en utilisant un langage qui leur est accessible. Là encore une coopération avec les professionnels

de terrain, qui côtoient au quotidien les populations, s'impose. Il faut qu'elles n'aient pas la sensation que le projet vienne de l'extérieur. Il faut que les gens qui vont participer au projet puissent se l'approprier. Nicolas Frize exprime très bien cela lorsqu'il dit qu'il faut donner aux personnes « la possibilité d'être à la fois acteurs et sujets de l'action artistique dans laquelle ils s'engagent, se construire une autonomie. Cela veut dire avoir les moyens, l'espace et le temps, et aussi en être l'auteur, avoir une marge de manœuvre dans les décisions de la pratique artistique dans laquelle on est plongé. L'objectif, précisément, est de contourner l'empêchement »<sup>33</sup>

De la même manière, il faut favoriser un **temps d'échange entre les artistes et les populations** après les représentations, ne pas laisser muette la « confrontation » à l'œuvre.

-L'importance des **restitutions de qualité** des actions menées. Il serait nécessaire que le Service des pratiques artistiques développe des partenariats avec des lieux de diffusion et des festivals soutenus par le Conseil général pour que ces derniers participent à diffuser les créations réalisées lors de projets culture et lien social. On peut imaginer de mettre en place des premières parties pour montrer à une population plus large le résultat de projet culture et lien social, avec une brève présentation du projet. Même si dans les projets culture et lien social, le résultat a finalement moins d'importance que le processus qui a permis d'y arriver, la restitution permet de valoriser les populations qui y ont participé et donne une plus grande visibilité aux projets culture et lien social. De la même manière, il est bon de **garder des traces** du projet : enregistrement d'un CD, vidéo, livres...

-**L'absence d'équipement culturel ou les actions hors les murs**. Les projets culture et lien social doivent se réapproprier des espaces publics (à l'exemple des arts de la rue), surprendre les personnes pour créer des liens par l'étonnement voire par la peur. **Les petites formes artistiques** semblent les plus adaptées pour faire en sorte que l'art aille à la rencontre des populations. Il faut repenser les institutions culturelles pour qu'elles s'ouvrent réellement au tout public et plus particulièrement aux « publics minoritaires » qui selon Cécilia de Varine, présidente de l'association Médiation, « nous offrent la possibilité de repenser avec exigence le sens de l'institution dans sa capacité à être au service de tous et de la collectivité. »<sup>34</sup>

---

<sup>33</sup> FRIZE (N.), « De la résidence à la permanence », in dossier de **L'Observatoire** n°32, sept. 2007, p. 51.

<sup>34</sup> DE VARINE (C.), « L'accueil de tous au musée au risque du changement », in dossier de **L'Observatoire** n°32, sept. 2007, p. 34

-Pour construire un projet culture et lien social, il faut soit **partir de rien** ou alors **partir du désordre** pour pouvoir recréer ensemble un monde culturel commun, un microcosme social.

-Lorsque l'on met en place un projet culturel, il faut **laisser libre court à l'imprévu**, à l'adaptabilité des personnes, aux rebondissements... Il est également important d'**avancer à plusieurs vitesses** pour que chacun puisse prendre le rythme qui lui convient, accepter la lenteur dans une société où tout n'est que vitesse.

-**Un travail autour de la territorialité et de la diversité culturelle** doit faire prendre conscience aux personnes qu'elles appartiennent à des communautés plus larges qui dépassent les notions de quartier ou de village. Il faut « dépasser la notion de territoire »<sup>35</sup>. Un projet culture et lien social doit favoriser la rencontre du différent, le brassage des populations, le mélange des cultures. Pour réaliser ces objectifs, il faut faire se **déplacer les populations** : faire venir d'autres populations sur son territoire et faire découvrir d'autres espaces aux populations de son territoire. Cela consiste à aller à la rencontre d'autres cultures et d'autres populations. Il est également possible de **déplacer l'art** dans des endroits qui ne lui sont pas dédiés pour déstabiliser les gens entre eux encourageant ainsi le dialogue et la confrontation à l'autre. Il serait intéressant de faire ressortir la diversité culturelle comprise dans le projet lors de la phase d'évaluation (âge, provenance territoriale, origine culturelle...)

-Tout projet doit contenir un **temps de fête**, temps extraordinaire qui permet de faire sortir les personnes de leur quotidien. Il est important de prévoir dans son projet un repas partagé ou ne serait-ce qu'un petit buffet. Cette fête peut se faire en même temps que la restitution du travail. Il est important de mêler le quotidien, la régularité des ateliers la durée du projet à des événements festifs, plus courts et plus intensifs.

Par opposition, il est intéressant de faire des équipements culturels des **lieux de vie** où on ne vient pas que pour voir une représentation ou une exposition. Il faut prévoir des espaces où les gens puissent ensuite se retrouver pour discuter ensemble du spectacle. Par exemple, il me semble que la Bobine est à ce niveau un lieu culturel intéressant puisqu'en plus d'une salle de concerts c'est également un bar et un restaurant. Il est étonnant de voir que les gens y viennent parfois juste pour se retrouver, pour boire un verre et discuter.

---

<sup>35</sup> Dixit Geneviève Lefaure.



**-Les différentes formes d'expressions culturelles et artistiques.** Les projets culture et lien social devrait mieux prendre en compte les disciplines artistiques émergentes et les cultures populaires. Il serait également intéressant de valoriser les créations pluridisciplinaires ou interdisciplinaires.

-Toute action doit s'inscrire dans une **politique de territoire** c'est-à-dire veiller à impliquer l'ensemble des institutions publiques présentes sur le territoire. Il s'agit de leur faire prendre conscience de l'intérêt non négligeable à soutenir toute action culturelle qui serait une réponse à l'exclusion sociale (sous toutes ses formes).

Ces différentes orientations permettent donc, modestement, de cerner davantage ce que représentent et devraient représenter les projets culture et lien social. Ces « critères » demeurent très vastes (la plupart des projets culture et lien social incluent naturellement ces dimensions) afin de ne pas brider la diversité des projets culture et lien social. Ils pourraient également servir de points de repère pour une meilleure évaluation de la politique culture et lien social. L'évaluation des politiques culture et lien social doit reposer uniquement sur les richesses humaines, les apports en savoir-faire/savoir-être et savoir, sur les qualités relationnelles et les échanges développés tout au long du projet. Dans cette évaluation il ne sera pas question de nombre de spectateurs, de salles à remplir, de bénéficiaires et de résultats parce qu'un projet culture et lien social touche des choses plus sensibles que l'échange monétaire : l'estime de soi, la reconnaissance, la découverte de l'autre...

Or « nous sommes dans une société qui libère comme aucune autre ne l'a fait, toutes les forces, les potentialités qui sommeillent dans l'individu, mais qui pousse aussi chaque individu à se désolidariser de autres tout en se servant d'eux. Notre société ne vit et ne prospère donc qu'au prix d'un déficit permanent de solidarité. Et elle n'imagine de nouvelles solidarités que négociées sous forme de contrats. Mais tout n'est pas négociable de ce qui fait lien entre les individus, de ce qui compose leurs rapports, publics et privés, sociaux et intimes, de ce qui fait qu'ils vivent en société mais qu'ils doivent aussi produire de la société pour vivre »<sup>36</sup>. La force de la politique culture et lien social ne reposerait-elle pas justement sur l'absence de contrat ?

---

<sup>36</sup> GODELIER (M.), *L'énigme du don*, Flammarion, Paris, 1996.

## Annexes

- **Annexe 1** : « Culture et lien social, une nouvelle politique culturelle pour le Conseil général de l'Isère », texte validé par M. Jean Guibal en juin 2005 p. 72
- **Annexe 2** : Manifeste culture et lien social à paraître p. 74
- **Annexe 3** : Extrait du dossier du projet CAIRNS, Scènes Obliques, septembre 2007 p.76
- **Annexe 4** : Texte de présentation de l'exposition « Le voyage du croqueur », à l'initiative du centre socioculturel du Granjou p. 77
- **Annexe 5** : Extrait du Bilan 2007 des projets de médiation culturelle du Théâtre 145 p. 78
- **Annexe 6** : Extrait du dossier de demande de subvention pour le projet « Aux pieds de nos murs », Espace 600, saison 2006-2007 p. 79

## Bibliographie

### Ouvrages et articles

- BALBO (V.), Culture, politiques culturelles et lien social, quelles perspectives dans une société en mutation ?, mémoire de DESS « Direction de projets culturels », 1998-1999
- BECET (J.M.), « Les compétences du département » in **Les Notices de la Documentation Française « Les Collectivités Territoriales »**, p. 68-73
- CAUNE (J.), « La médiation culturelle : une construction du lien social » disponible sur Internet
- DESCHAMPS (F.), « La décentralisation culturelle-phase 2 : les départements plus dubitatifs que conquis », in **L'Observatoire n°27**
- Dossier « L'Art comme passe-muraille », in **L'Observatoire n° 32**, septembre 2007, p.20-65
- Dossier sur la décentralisation in **La Scène n°45**, juin 2007, p. 68-76
- FELTIN (M.), « La très incertaine suppression des départements », in **L'Express**, le 10 janvier 2008
- HURSTEL (J.), « La culture est lien social » in **L'Observatoire n°16**
- LE BRUN-CORDIER (P.), « Resserrer les liens populations et territoires », in dossier de **La Scène**, juin 2007, n°45
- PLANTET (J.), « Ce que la culture peut pour l'insertion », in **Lien Social n° 622**, mai 2003
- PONGY (M.), « L'intervention des régions et des départements » in **Les Notices de la Documentation française « Institutions et vie culturelle »**, Paris, 2004
- PONTIER (J.M.), « La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales », in **L'Observatoire n°27**
- REMOND (B.), « Supprimer les départements ? » sur [www.reforme.net](http://www.reforme.net)
- RIZZARDO (R.), « Décentraliser, c'est responsabiliser, mieux répartir les rôles, mieux coopérer » in **L'Observatoire n°27**
- RIZZARDO (R.), « Les actions culturelles », in **Les Notices de la Documentation Française « Les Collectivités Territoriales »**, p144
- SAEZ (G.), « Pouvoirs publics et politique culturelle-L'action des collectivités territoriales en matière culturelle » in **Cahier Français n°312**, Paris, janvier-février 2003.
- SAEZ J. P. (Dir.), *Culture et société : un lien à recomposer*, éd. de l'Attribut, Toulouse, 2008
- SAEZ (J.P.), « Que peuvent les politiques culturelles pour le lien social ? » in **L'Observatoire n°17**
- SAEZ (J. P.), « Culture et lien social », in **L'Observatoire n°15**
- VERPEAUX (M.), « Les origines », in **Les Notices de la Documentation Française « Les Collectivités Territoriales »**, p.5-10
- VERPEAUX (M.), « Le cadre législatif depuis 1982 », in **Les Notices de la Documentation Française « Les Collectivités Territoriales »**, p. 11-19

### Sites Internet consultés

- Site du Ministère de la culture et de la communication <http://www.culture.gouv.fr/dep>  
« Les dépenses culturelles des départements en 2002 », enquête du DEPS
- Sites du Conseil général de l'Isère [www.cg38.fr](http://www.cg38.fr) et [www.isere.com](http://www.isere.com)
- Site de l'association Espace Belledonne : [www.espace-belledonne.fr](http://www.espace-belledonne.fr)

### Synthèses de colloques

- 3<sup>e</sup> Entretiens de Delphes « La nouvelle fonction sociale de la culture et du patrimoine culturel », Conseil de l'Europe, 2001
- Colloque Culture et lien social, L'Observatoire des Politiques Culturelles, 2006
- Colloque Culture et société, Ministère de la Communauté française, 1996

-Cours « De l'espace au territoire » de F. Mancebo, Master 1 SHS, spécialité IDT, Institut de Géographie Alpine

-Cours « Urbanisation » de M. Chalas, Master 1 SHS, spécialité IDT, Institut de Géographie Alpine

-Et tous les dossiers de demande de subvention pour des projets culture et lien social déposés par Scènes Obliques, l'Espace 600, le Granjou et le Théâtre 145

-Et tous les documents internes au Conseil général de l'Isère (notes de synthèse, documents de communication, bilans, textes martyrs...) concernant la Direction de la Culture et du Patrimoine, le Service des pratiques artistiques/culture et lien social et bien sûr la politique culture et lien social